

La politique : phobie des évangéliques

Les évangéliques engagés ont-ils un rôle à jouer dans les grands débats et enjeux sociaux et éthiques ?

Gilles Bernier 2009©*

«Pour avoir une société civile vivante, il faut que les individus puissent faire des choix. C'est le grand défi de la civilisation occidentale.»

(Gary CALDWELL, sociologue. Entrevue : La Résilience, cette capacité de résister aux chocs et de rebondir, RND, Octobre 2000, p. 23).

Le but de cette réflexion

On peut s'interroger sur ce qui justifie ou non de faire entendre notre voix, en tant que chrétiens, pour défendre les valeurs issues de notre foi au sein de la société où nous vivons et où nos enfants grandissent et sont enseignés. Les chrétiens engagés ont-ils un rôle à jouer dans les grands débats et enjeux sociaux et éthiques au Québec ? Foi chrétienne et politique non partisane s'excluent-elles, ou peuvent-elles se compléter ?

S'il peut être possible pour un chrétien de s'engager en politique active partisane, sans faire de compromis avec sa conscience, cette voie n'est évidemment pas accessible à la majorité. Par contre, la voie de la politique non partisane, est une avenue suivie dans un passé récent au Québec et qui gagnerait à être revisitée.

Par politique non partisane, on entend une représentation des idées et des valeurs, laquelle ne s'en prend pas directement aux députés et aux partis politiques comme tels et qui ne dit pas quel député ou parti favoriser ou non lors des scrutins. Il s'agit d'une approche engagée, pour ce qui concerne les politiques et changements avec impact sur les valeurs de la société, sur les politiques sociales, etc. À noter que les organismes de bienfaisance enregistrés (ex. églises) n'ont plus le droit de se livrer à des activités politiques partisanes au Canada.

1. Un peu d'histoire : exemples d'anciens combats avec les résultats réels ou apparents

Pour comprendre, en partie du moins, comment nous en sommes venus en tant qu'évangéliques, à délaisser le côté politique, il faut certainement regarder du côté de certains anciens combats avec leurs résultats.

1.1 Premier exemple d'ancien combat : la lutte contre la légalisation et la banalisation des interruptions volontaires de grossesse (IVG)

C'est un exemple-type d'effet d'un usage détourné des chartes des droits. La lutte contre la légalisation et

la banalisation des interruptions volontaires de grossesse (IVG), que l'on osa qualifier au Canada de «thérapeutiques» (comme s'il s'agissait d'une thérapie!), avec résultat réel avec du recul, que près de 28% des grossesses au Québec se terminaient par une IVG en 2005, selon Statistiques Canada. Cet acte médical est en plus défrayé par le système de santé public, sans

égard aux revenus des personnes qui y recourent. Voici une citation tirée du site AvortementAuCanada.ca pour un rappel du contexte de la décision de la Cour suprême du Canada en 1988:



deux ans pour les médecins qui enfreignent la loi. **Le projet de loi a été adopté à la Chambre des communes, mais a été bloqué au Sénat par suite d'une égalité des voix.** Depuis ce temps, le Canada n'a eu aucune restriction à l'avortement, qui est légal pendant les neuf mois de la grossesse jusqu'à la naissance. La plupart des avortements sont financés par les contri-

buables par l'entremise du système de santé public [...] **Nous sommes l'un des rares pays occidentaux qui n'a aucune restriction légale à l'avortement**» (emphase ajoutée).

Question: quelqu'un se souvient-il que nos médias prétendument «objectifs» aient présenté les faits historiques de cette manière?

1.2 Deuxième exemple d'ancien combat : la perte du principe du jour de repos hebdomadaire

Dans le débat sur la libéralisation du commerce le dimanche, certaines églises et organismes chrétiens ont pris position pour que le dimanche demeure un jour de congé pour une majorité de familles québécoises, mais les intérêts commerciaux et matérialistes (ou autres, notamment politiques) ont fini par l'emporter sur les valeurs familiales. Ainsi, en décembre 1992, le projet de loi 59 était adopté. En France, le sujet en était pourtant encore au stade du débat social en 2008, soit 16 ans après que nous ayons modifié notre législation.

1.3 Troisième exemple d'ancien combat : la lutte contre la redéfinition du mariage proposée par le Gouvernement du Canada

En vue de satisfaire le lobby homosexuel, l'État canadien a décidé, pour soit disant pouvoir accorder des droits aux homosexuels, de changer le sens d'un mot et une notion aussi vieille que le mariage, qui n'est pourtant pas une création de l'État. L'union homosexuelle était déjà légalement reconnue dans certaines provinces, dont le Québec (depuis, mars 2004), mais le débat le plus vif, le plus émotif et le plus médiatisé a été celui de la généralisation de la pratique pour l'ensemble du territoire canadien. Il faut comprendre que sous la pression du lobby gay, le projet de loi ne se contentait pas d'élargir l'accès à l'union civile, mais allait jusqu'à proposer une nouvelle définition du mot mariage, pour y exclure les références au sexe des conjoints. L'État a réussi à faire adopter en troisième lecture (par le Sénat), son projet de loi sur le mariage entre conjoints de même sexe, en juillet 2005 (approuvé par le parlement, le 28 juin 2005).

Pour l'instant, la législation indique que les églises n'ont pas à suivre le Gouvernement et conservent leur

«En janvier 1988, la Cour suprême du Canada, à la suite d'une poursuite intentée par Henry Morgentaler pour contester la loi, a aboli l'article 251 du Code criminel pour des motifs de procédure. Elle a conclu que la loi n'était pas appliquée de façon égale dans l'ensemble du pays, ce qui allait à l'encontre de la garantie de sécurité de la personne prévue à l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés. Les hôpitaux n'avaient pas tous formé des comités de l'avortement thérapeutique. Certains avaient des comités qui approuvaient carrément toute demande, alors que d'autres étaient beaucoup plus stricts. La Cour a cependant reconnu que l'État avait un intérêt légitime à protéger le fœtus, indiquant qu'un tel intérêt était un « objectif législatif parfaitement valide », et a invité le Parlement à rédiger une autre loi restreignant l'avortement.

«**Dans l'arrêt Morgentaler, la Cour n'a pas déclaré que l'avortement était un droit constitutionnel.** Parmi les sept juges de la Cour suprême qui ont entendu l'affaire, une seule, la juge Bertha Wilson, s'est prononcée en faveur du droit de la femme à l'avortement, et ce, seulement pendant le premier trimestre de la grossesse [...] la Charte, y compris l'art. 7, ne crée aucun droit supplémentaire ».

«Ces juges ont ajouté : « **L'existence d'un intérêt public dans la protection des enfants non encore nés a toujours été clairement reconnue** et rien ne prouve ni n'indique que le concept de l'avortement à volonté est généralement accepté dans notre société. [...] [L]a façon d'interpréter la Charte acceptée par cette Cour ne justifie aucunement une conclusion que le droit à l'avortement est enchâssé dans la Constitution. » (emphase ajoutée).

Les auteurs ajoutent un peu plus loin:

«**Le gouvernement Mulroney a déposé en 1989 un projet de loi visant à restreindre l'avortement** aux cas où il est nécessaire pour des raisons de santé, et imposant une peine d'emprisonnement maximale de

statut d'organisme de bienfaisance, malgré le refus de la majorité des dénominations, de marier des couples homosexuels. Mais connaissant le lobby gay, ce n'est probablement qu'une question de temps (peut-être une décennie) avant qu'ils reviennent à la charge pour demander l'invalidation des pratiques et des définitions des églises protestantes et catholiques en matière de mariage, sur la base de la Charte canadienne des droits et libertés.

1.4 Quatrième exemple d'ancien combat : l'abolition des écoles publiques protestantes subventionnées

La déconfessionnalisation des commissions scolaires au Québec visait, selon le discours officiel du Gouvernement du Québec, une approche linguistique et territoriale. Le droit à l'enseignement confessionnel des catholiques et protestants au Québec était historiquement enchâssé dans la Constitution canadienne (article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867) et dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne (art. 41), ainsi que dans la Loi sur l'Instruction publique. La loi permettait aux minorités, entre autres protestantes du Québec, de dispenser un enseignement public subventionné, conforme aux normes académiques du Gouvernement, tout en conservant une école chrétienne.

Les minorités protestantes évangéliques du Québec avaient d'abord compris, qu'elles ne perdraient pas à cause de cet exercice, leurs écoles confessionnelles, malgré la déconfessionnalisation des Commissions scolaires (CS) et ceci en vertu de leur statut de minorité protestante, protégé explicitement par l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867.

C'était aussi la lecture qu'en faisait la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) en octobre 1997. Selon la compréhension de l'organisme, le choix du statut confessionnel de l'école serait toujours garanti aux parents par l'article 41 de la Charte québécoise.

La FCSQ écrivait dans un communiqué relatif à son mémoire en 1997, dans le contexte des états généraux sur l'éducation et relativement au Projet de loi modifiant la Loi sur l'Instruction publique (Loi 109) :

« Au-delà des structures, il y a cependant une autre question qui apparaît fondamentale à la Fédération des commissions scolaires du Québec : c'est le droit à l'enseignement religieux et à la reconnaissance du statut confessionnel d'une école. La réforme du système québécois d'éducation ne remet nullement en cause ce droit et, quant à la reconnaissance du statut confessionnel de l'école, la Fédération des commissions scolaires du Québec a toujours soutenu qu'il appartenait aux parents d'en décider. Les dispositions de la loi 109, particulièrement les articles 21 et 36, et celles relatives au droit à l'enseignement religieux

garanti par l'article 41 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec nous apparaissent suffisantes à cet égard » (note 1)

Pauline Marois, alors Ministre de l'Éducation, déclarait un peu plus tôt, le 26 mars 1997 à l'Assemblée nationale

« L'école publique se doit donc de respecter le libre choix ou le libre refus de la religion, cela fait partie des libertés démocratiques. »

Mais déjà, son intervention laissait présager une application restreinte à une seule matière avec choix de cours :

« Le libre choix entre l'enseignement moral et l'enseignement religieux catholique et protestant continuera d'être offert, en conformité avec la Charte québécoise des droits et libertés. »

M. François Ouimet, député du Parti Libéral, critique de l'Opposition en matière d'éducation, défendait pour sa part, la confessionnalité des écoles, selon la tradition politique de son parti :

« Le Parti libéral du Québec a toujours voulu préserver le libre choix des parents, et ce, afin de tenir compte de la réalité sociale du Québec à l'effet que plus de 80 % des parents tiennent toujours à l'école confessionnelle. »

Dans les faits, la ministre demanda la modification de l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 pour le territoire du Québec et les minorités protestantes évangéliques perdirent leurs écoles confessionnelles enclavées en territoire catholique. Le droit à l'enseignement religieux (catholique ou protestant) ou moral fut circonscrit à une matière à choisir dans le curriculum. En comparaison, la philosophie du cours d'ECR actuel (depuis 2008) est intégrée à diverses matières du curriculum.

Ainsi, dans la foulée du changement de l'application pour le Québec, de l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867, les lois ont été modifiées pour que de simples cours d'enseignement moral et religieux catholiques et protestants remplacent la confessionnalité des CS publiques subventionnées par l'État. En fait, par l'État signifie par les contribuables, dont font



aussi partie les minorités religieuses. Malgré que les écoles soient subventionnées au prorata du nombre d'élèves, les minorités religieuses protestantes se sont vues, comme la majorité catholique, soudainement contraintes, soit d'être intégrées par le réseau muté en CS linguistiques, soit d'obtenir le statut d'écoles privées (ou CS dissidentes).

Selon ce que j'en ai entendu de quelques parents et d'un pasteur qui se sont impliqués activement dans ce dossier, la déception fut intense, après beaucoup d'efforts et de militantisme, et plusieurs personnes en ressortirent désabusées, avec l'impression que la lutte par la voie politique ne menait à rien.

Le Gouvernement faisait ce qu'il voulait. Cela était très frustrant, dans le contexte où

- l'on commençait à perdre des droits constitutionnels;
- les écoles chrétiennes répondaient pourtant aux normes gouvernementales en matière de contenu académique (elles n'étaient pas des écoles religieuses sectaires);
- les écoles publiques étant subventionnées au prorata du nombre d'élèves inscrits, la raison première de cette réforme sociale ne pouvait se baser premièrement sur l'argument d'une économie d'échelle.

Tout compte fait, cet exercice ne visait-il qu'à satisfaire les antireligieux ou antichrétiens qui font pression sur nos institutions démocratiques, du simple fait que les valeurs chrétiennes sont différentes et font contrepoids... dans une démocratie ? Alors que dans d'autres pays occidentaux on modifie les chartes et les constitutions pour y ajouter des droits, ici au Québec, on l'a fait pour en retrancher.

1.4.1 Et l'État créa l'ECR

En même temps, cette déconfessionnalisation des CS, donnait une période de durée indéterminée, de sursis aux enseignements religieux et moral, catholiques et protestants, en attendant un éventuel enseignement dit «culturel des religions». Peu de familles savaient ce que contiendrait véritablement un tel cours ou surtout, l'esprit derrière son contenu, de sorte que les grandes orientations proposées par le Groupe de travail sur la place de la religion à l'école (1997-1999) n'étaient basées que sur des intentions et sur un nouveau vocabulaire séduisant les masses et les médias: le «vivre-ensemble», la «vie bonne», et par la suite, l'«éducation à la citoyenneté» (dans les faits, la rééducation spirituelle et morale des jeunes).

Cela a mené en 2008, à l'imposition du cours d'éthique et culture religieuse (ECR) à tous les élèves des écoles publiques et privées, et ce, dès la première année du primaire (âge de 6 ans environ), jusqu'en cinquième année du secondaire (âge de 16 ans environ). Et l'article 41 de la Charte québécoise a été modifié en 2005

pour que 1) les CS ne soient plus tenues à l'enseignement confessionnel et 2) pour en transférer la charge aux parents, sans oublier, en rouvrant la Charte, de limiter le droit de ceux-ci en matières de transmission des valeurs éthiques et religieuses ou spirituelles.

Je ne voudrais pas aller trop loin dans un premier temps, au niveau de la description de ce cours obligatoire. **Je ne veux pas créer l'impression que mon exposé ne se limiterait qu'au seul enjeu social de l'éducation (instruction publique) et de l'ECR. Je traite en réalité dans un sens beaucoup plus large, de l'engagement politique non partisan dans divers domaines, incluant l'instruction publique.**

2. Suite aux échecs apparents ou réels, doit-on laisser tomber la bannière de la foi chrétienne dans les grands débats et enjeux sociaux et éthiques? Au moins six raisons de se faire entendre

Au risque de se faire entendre en marge des médias, dans des tribunes parallèles, tels des Jean-Baptiste modernes, je suis convaincu qu'il faut plus que jamais être très présents et intervenir directement et au moins par l'information dans les milieux chrétiens et non chrétiens, pour au moins six raisons.

2.1 Première raison : se tenir debout pour la justice n'est jamais inutile

Il y a toujours quelqu'un lors des débats de société qui, chrétien ou non, entend et n'ose pas élever la voix, lorsque le discours est fortement polarisé et qu'un tel individu se perçoit du côté de la position la moins populaire. Au Québec, la plupart des médias poussent les personnes à avoir honte des idées de tendance plus conservatrices.

Pourtant, notre monde aura toujours besoin de modèles inspirants pour les causes justes contemporaines. Si l'insistance des chrétiens consacrés n'empêche pas toujours la progression de l'injustice, il n'en demeure pas moins qu'elle peut souvent la freiner de manière perceptible, durant une ou quelques décennies, ou même provoquer des revirements une fois que les peuples auront goûté aux fruits du mal et à la souffrance résultante.

J'ouvre cette parenthèse, bien que celle-ci ne présente pas mon souhait mais une simple analyse de type A+B. Si les Québécois vivaient les conséquences de ce qu'ils appellent «libertés» et «choix», et que l'État ne prenait pas systématiquement en charge les conséquences négatives des décisions individuelles (ex. IVG gratuites pour toutes les femmes, sans égard à la cause ou aux revenus de celles-ci; ex. soins de santé gratuits pour ceux qui ruinent leur santé par les drogues ou les pratiques sexuelles à haut risque, avec les graves consé-

quences comme celles du VIH/SIDA, etc.), il est fort probable que nous assisterions à un certain retour du balancier vers des valeurs un peu plus conservatrices. Il est à noter que dans le domaine des services privés, les gens ou les professionnels qui pratiquent des sports à haut risque, ne sont pas couverts par les mêmes assurances civiles que les autres. La vie à haut risque a aussi ses conséquences...

Évidemment, je n'aurais pas à penser ainsi si les médias étaient conséquents et exposaient objectivement les contradictions entre les théories sociales populaires très libérales des choix individuels (la pop-sociologie), versus les résultats réels observés. Par exemple, ce n'est qu'après que le reste des scientifiques occidentaux hors-Québec aient commencé à faire consensus sur les dangers psychologiques ou la toxicité du cannabis, davantage encore chez les jeunes, que les médias du Québec ont commencé à remettre en question leur message qui donnait surtout la parole et la crédibilité aux «spécialistes» suggérant des failles dans les nombreuses études étrangères (britanniques, américaines, néo-zélandaises, australiennes, etc.). Pourquoi le Québec était-il encore en retard sur les autres pour la remise en question scientifique et médiatique sous cet aspect de la santé ? Parce que notre approche est idéologique et non plus scientifique. Le courant idéologique et médiatique dominant parmi les élites et médias au Québec est très libéral et de tendance oscillant entre :

le gnosticisme: Délivrance par l'élévation du niveau de conscience via des pratiques comme la méditation, le yoga, etc., ou encore par la libération (affranchissement, délivrance) de l'illusion ou de la tromperie de nos sens nous retenant captifs. La recherche d'un retour à un état originel conscient ou non conscient (libération de l'ignorance, libération des cycles de renaissance, accomplissement du karma, etc.). Seuls les initiés qui dépassent le niveau initial (introduction) des disciplines, arts et symboles et passent aux niveaux suivants ont une démarche consciente en ce sens. S'il est vrai que les disciplines (ex. yoga, tai chi, méditation, mantras) et symboles (ex. mandalas) ne sont pas des «religions» au sens où on l'entend dans la pensée occidentale (la prière n'est pas une religion non plus !), il n'en demeure pas moins que ces pratiques servent les buts d'une initiation par étape à des spiritualités religieuses avec ou sans dieux, comme le font aussi les sociétés secrètes. À un stade plus avancé du processus, la personne est par exemple de tendance hindouiste, bouddhiste, taoïste, ou autre, sans avoir eu à faire de confession publique claire. Pour esquiver le qualificatif de religion et éviter la censure, on a adopté un terme astucieux, «spiritualité», qui permet de franchir les portes des institutions publiques et des médias,

tel un virus caché dans une cellule malade d'un corps.

l'agnosticisme: Il n'y a probablement pas de Dieu (théisme) ou de cause première intelligente à l'univers et à la vie. Et même dans le cas improbable où il y aurait une intention derrière l'univers, on ne peut pas le savoir ni entrer en relation avec cette entité causale, de sorte qu'il n'y a aucune bonne religion. La nature de cette chose serait de rester cachée. Il faut accepter le mystère des origines et du maintien de la vie, sans chercher de sens.

et **l'athéisme** : Il n'y a pas de cause première intelligente derrière la vie et l'ordre universel. La réponse aux questions existentielles est d'assumer l'éternité de la matière (rien ne se crée, tout se transforme) et d'accepter qu'il n'y a pas de sens profond à la vie. Nous sommes là parce que nous sommes là et parce que l'évolution nous a dotés d'une intelligence, d'une ruse et d'une organisation sociale qui nous ont permis de vaincre l'hostilité de la nature. Cette position se drape habituellement chez-nous du manteau de la laïcité, mais dans notre francophonie, elle tolère assez bien les deux autres (gnosticisme, agnosticisme). Ainsi, les pratiques spirituelles orientales ou gnostiques et leurs disciplines et symboles initiatiques ont accès aux institutions publiques, même lorsque l'argumentaire officiel est celui de la laïcité.

Il y a donc une idéologie éditoriale et nous ne pouvons laisser triompher le mensonge, sur une simple acceptation de la désinformation. Trop de Québécois citent en exemple les pays ou villes où les piqueries pour l'injection des drogues sont subventionnées par l'État ou la ville. S'il est vrai que la propagation du VIH/SIDA peut être ainsi ralentie (aspect positif hautement proclamé dans les médias), il n'en demeure pas moins que si mourir dans un endroit aseptisé est certes moins pénible que mourir dans la rue, c'est mourir quand même... Il ne faudrait pas oublier que l'injection des drogues n'est pas un mode de vie, mais un mode de mort. C'est là l'aspect négatif et étrange, voire répréhensible, du silence typique des médias.

Fin de la parenthèse.

Chose certaine, dans toutes les causes, incluant celles perdues en apparence, l'intervention chrétienne politique non partisane sensibilise les personnes réceptives et prêtes à se remettre en question.

Défendre ce qui est juste n'est jamais une perte pour notre Dieu. Surtout que beaucoup de personnes ne sont que très partiellement informées sur les véritables impacts prévisibles et enjeux sociaux d'une politique particulière (un projet de loi, un projet de réforme sociale, etc.).

dans toutes les causes, incluant celles perdues en apparence, l'intervention chrétienne politique non partisane sensibilise les personnes réceptives et prêtes à se remettre en question.

Et c'est un leurre de croire que les médias francophones actuels vont bien remplir leur rôle et exposer les faits et représenter aussi les valeurs plus conservatrices OU révéler des enjeux ou conséquences et impacts plus ou moins cachés.

C'est que le message médiatique actuel est très inégal et penche presque toujours dans le sens de plus de libertés morales... pour autant que l'État prenne en main toutes les conséquences financières négatives, pour ceux qui souffrent des conséquences de leurs décisions.

Par exemple, qui a déjà entendu être exposé, par un de nos médias dits objectifs, concernant les risques médicaux que les IVG et les IVG répétées pourraient mener à la stérilité chez la femme? Je ne me souviens pas d'une déclaration claire en ce sens par les médias, au cours des 20 dernières années (Anonyme 2008). Qu'importe, puisque l'État devrait payer non seulement pour les IVG, mais encore pour les traitements médicaux contre l'infertilité que celles-ci pourraient causer.

2.2 Deuxième raison : il faut du temps pour que les idées fassent leur chemin

Les idées prennent souvent des semaines ou des mois, sinon des années avant de faire leur chemin dans les sinuosités d'un esprit humain et avant de se traduire en convictions produisant des changements dans les comportements et les politiques. La victoire contre l'étalement de la pornographie à hauteur des yeux des enfants et adolescents, dans les kiosques à journaux, les tabagies et les dépanneurs a été le fruit d'un travail de longue haleine.

2.3 Troisième raison : la prise de position pour ce qui est juste et équitable est enchâssée dans la Grande Commission de Notre Seigneur

Le mandat de Notre Seigneur Jésus-Christ, nous contraint à transmettre un message, pour les positions morales universelles (indépendantes de la culture) que nous savons justes et équitables.

Être le sel de la Terre, c'est davantage qu'annoncer le pardon et que parler de «repentance». Il faut bien comprendre que Jésus n'a pas dit: Allez, faites de toutes les nations des convertis, mais plutôt « Allez, faites de toutes les nations des disciples » (Mt 28: 19). Un disciple, est par définition, celui qui suit les traces de son maître, et non pas uniquement un adhérent.

2.4 Quatrième raison : nous ne pouvons plus prendre pour acquises, des notions aussi fondamentales que la reconnaissance de la réalité du bien et du mal

Ces valeurs chrétiennes qui transcendent les cultures régionales ne sont plus connues d'office au Québec et au Canada. Les valeurs chrétiennes connues des évangéliques et des traditions d'inspiration chrétienne ne sont plus systématiquement acquises par une majorité

de Québécois, depuis le tournant des décennies 1970-1980. Il faut souvent partir de plus loin, avant de penser transmettre une simple vérité chrétienne.

En bref, s'il n'y a plus aucune action ou inaction qui puisse être qualifiée de mauvaise, il n'y a donc plus non plus de repentir envisagé.

J'ai été initié à cette réalité dans un autre contexte, vers la fin des années 1980, un jour où un jeune d'origine cambodgienne étudiait au Cégep d'une ville en région, où j'avais la charge de notre assemblée en l'absence de notre pasteur. Je percevais, après deux ou trois conversations, que cet étudiant très réceptif à la foi chrétienne, ne comprenait pas clairement la foi, malgré les témoignages entendus. Il avait été de ces boat people réfugiés qui avaient quitté leur pays lors de l'invasion des Khmers rouges. Je le pris en privé pour lui parler du repentir et du pardon accessible par la foi-confiance en Christ. Lorsque je lui ai demandé s'il se considérait pécheur (nous le sommes tous, note 2), il a hésité longuement. Où aurait-il bien pu avoir failli en plus ou moins 20 ans de vie. Je lui demandai alors de me nommer au moins un péché ou une seule action mauvaise, qu'il connaissait. Le seul qui lui vint à l'esprit fut «La guerre». Ceci l'excluait d'office du rang des pécheurs, lui étant la victime. Cette expérience a changé radicalement ma compréhension de l'annonce de l'Évangile.

Je compris qu'avec les changements que je voyais, incluant les nouvelles croyances ou anti-croyances auxquelles les Québécois adhéraient, que le Québec ne serait jamais plus le même. La présentation de l'Évangile devait par conséquent, changer elle aussi.

Par simple déduction à partir d'un nouveau portrait spirituel au Québec, la communication de l'Évangile ne serait plus la même, non seulement en raison des nouveaux Québécois, mais en raison de la perte du sens ou de la réalité appelée le péché même chez les personnes dont les familles sont installées ici depuis des générations.

Une des raisons pour lesquelles les églises évangéliques se développent en Amérique latine, est la préparation d'un terreau propice par le catholicisme au cours des décennies qui ont précédé. Ces régions sont, spirituellement parlant, un peu comme le Québec de la fin des années 1960 et de la décennie 1970.

- 1) Il est possible d'y parler le langage chrétien avec la Bible en main et d'être compris.
- 2) D'autre part, comme dans le Québec de la décennie 1971-1980, où les églises évangéliques poussèrent comme des champignons, le catholicisme y a perdu une certaine faveur du peuple ainsi qu'en autorité.
- 3) et en raison de ce détachement par rapport à l'autorité du catholicisme, son clergé ne peut plus s'opposer de manière aussi intense contre les évangéliques.

Dans le Québec traditionnellement catholique et protestant non évangélique, jusque dans les années 1970 et pour la première partie de la décennie 1980 (comme dans plusieurs pays de l'Amérique latine actuellement), il était possible de faire référence à certaines conventions spirituelles acquises, ou références communes à la majorité des personnes, dans notre culture :

- 1) la reconnaissance de la réalité du bien et du mal; une notion de base pour l'acceptation d'une réalité appelée action mauvaise ou péché. Il y a trois décennies, peu de Québécois auraient osé affirmer qu'ils étaient sans faute. Le problème typique était plutôt la croyance largement partagée de la justification par le principe de la balance, consistant à faire plus de bien que de mal dans sa vie, pour être sauvé de la perdition.
- 2) La Bible était encore, au début des années 1980, assez largement acceptée comme écrit de référence pour établir la doctrine chrétienne. On ne la reconnaissait peut-être pas comme autorité universelle, mais on acceptait qu'elle puisse établir les fondements chrétiens. Il suffisait dans bien des cas, de démontrer que les traditions revendiquant le statut chrétien ne respectaient pas les Saintes Écritures, pour qu'un individu de tendance chrétienne traditionaliste accepte de se remettre en question. C'était le type de conversion le plus répandu au Québec.
- 3) Enfin, l'existence d'une Entité supérieure ou transcendante intelligente (la possibilité du Dieu-Esprit avec une personnalité annoncée par Jésus et les apôtres) était aussi un lieu commun assez accepté ou envisageable.

Tous ces concepts cohérents avec le christianisme étaient généralement admis comme autant de points de départ (des points de contact) pour une discussion biblique fort intéressante, jusque vers le milieu de la décennie 1980.

Mais ma conversation avec un jeune Cambodgien sans aucun point de contact de départ commun, m'éveilla subitement au fait que ce ne serait manifestement plus le cas, avec tous ceux qui partageaient des convictions semblables.

Il nous faut donc, désormais, ne plus prendre pour acquises, des notions aussi fondamentales que la reconnaissance de la réalité du bien et du mal, du bon et du mauvais ou du «péché».

Il ne faut pas davantage prendre pour acquis, qu'une personne qui écoute un témoignage chrétien, reçoit ces paroles comme il y a 25 ans. Dans l'ésotérisme très répandu au Québec, comme dans la pensée englobante et envahissante de la postmodernité, la personne est invitée à construire sa propre spiritualité, à partir de diverses sources et souvent, en suivant une approche instinctive ou émotive. Si elle aime, elle prend et si elle n'aime pas, elle rejette.

2.4.1 Au sujet de l'ésotérisme

Voici un autre exemple, pour illustrer la perte des notions chrétiennes de base, autrefois connues, du moins intellectuellement. Il y a trois décennies, on pouvait presque assurément affirmer qu'une personne qui écoutait attentivement un témoignage chrétien était très réceptive à l'Évangile. Aujourd'hui, particulièrement en raison de la popularité de l'approche ésotérique au Québec, c'est souvent l'attitude typique d'un individu qui se construit son propre système spirituel; son propre système de croyances, souvent chargé de contradictions.

C'est que pour les initiés, l'ésotérisme (esoterikos = occulte, au sens de caché, secret) se veut une quête spirituelle d'une Tradition (connaissance d'origine non écrite) aujourd'hui perdue et disséminée ou diffusée dans les religions et spiritualités. Aucune ne contient donc la Vérité. La connaissance n'est pas dans l'écrit et dans les rites visibles (ceux-ci appartiennent à ce qui est apparent ou à l'exotérisme) mais dans une transmission orale cachée dans les lignées de maîtres initiatiques, d'où la popularité des kabbales, de la numérologie, du décodage d'un deuxième sens ou code caché dans la Bible et dans les enseignements des maîtres dont faisaient partie Moïse, Jésus et les apôtres, les lignées de maîtres yogis et gourous, etc.

Voici comment Michel Mirabail, initié de l'ésotérisme et docteur en philosophie, décrit ce qu'il appelle la science ésotérique :

«Dès lors, la science ésotérique, sous son aspect traditionnel, est l'enseignement secret transmis par un Maître à son adepte, et (ou) la redécouverte par l'adepte, en lui-même, des liens qui l'unissent aux forces cosmiques, aux entités supérieures du Ciel et de la Nature vivante. La connaissance ésotérique étant fondée sur un éveil et un élargissement de la conscience aux différents plans de réalité qui sont les siens, elle s'accompagne d'une maîtrise de soi, et d'un pouvoir sur les éléments, voire les êtres, qui sont symboliquement et analogiquement en rapport avec les différentes qualités développées ou acquises par l'homme. C'est ainsi que l'astrologie, l'alchimie, la kabbale, par exemple, sont non seulement les sciences des symboles qui font résonner l'homme et le Ciel, l'homme et la Nature, l'homme et le Divin, mais aussi des pratiques comme en témoignent les mancies, les prévisions horoscopiques, «l'Œuvre philosophale» (sic) [philosophale; référence à une gnose initiatique d'origine ancienne appelée alchimie], les invocations magiques, les exorcismes et les conjurations» (note 3).

Attention toutefois de prendre ici les mots dans leur sens conventionnel; le «Divin» ne désigne pas nécessairement un dieu extérieur à soi, avec une personnalité propre à lui, mais il peut tout autant désigner l'at-

teinte d'un degré de conscience, un état ou une fusion originelle perdue, un état d'illumination christique (interprété dans les nouvelles spiritualités, comme l'état d'un être réalisé), etc.

L'individu doit parcourir les méandres caverneux de ce qui s'est perdu, en vue de reconstruire, à partir de ce qui lui est accessible et des lignées de maîtres de son époque, une spiritualité qui lui est propre. Les cavernes d'exploration de l'ésotérisme sont aussi variées que l'occultisme, la gnose, le spiritisme, l'astrologie, la kabbale et plusieurs autres approches qui ont une longue histoire de transmission.

Dans l'ésotérisme, les écrits sacrés ne sont pas valides pour ce que l'on croit y déceler en première lecture, mais pour l'enseignement qui y est caché ou codé. L'eau changée en vin par Jésus, ne sert plus pour la démonstration de la divinité et l'autorité de Jésus à ses disciples, mais enseigne une autre réalité reliée à la quête humaine qui a perdu ses origines. Le baptême ne représente plus l'engagement public d'une bonne conscience envers Dieu par un disciple. Le Christ n'est plus le Fils unique de Dieu, mais tout individu réalisé selon une certaine approche ésotérique ou gnostique devient christique.

2.4.2 L'individualité postmoderne et la négation de la Vérité universelle ou de l'Absolu

Toujours avec cet ordre d'idée, à l'effet que les valeurs chrétiennes sont en perte de terrain en Amérique du Nord, nous nous penchons brièvement sur le fait que nous vivons maintenant dans l'ère postmoderne et son système d'interprétation.

En milieu francophone, un auteur et anthropologue a étudié la question de manière approfondie. Paul Gosselin a développé ce sujet dans deux ouvrages de qualité, publiés sous le titre de **Fuite de l'Absolu**, Vol. 1 et 2, aux Éditions Samizdat. Le second volume vient de paraître en 2009.

Pour l'individu assimilé par le postmodernisme, l'exactitude d'un système « doctrinal » ou le fait d'établir la vérité, a de moins en moins d'importance. Au contraire, c'est pour lui la prétention qu'ont les chrétiens de connaître et présenter le seul chemin, qui est considérée comme une attitude extrêmement prétentieuse.

Comme le faisait l'État de l'ancien empire Romain, le postmoderne tolère donc les croyances non exclusives et de ce fait, la pensée ésotérique fort répandue au Québec; d'où l'entrée de diverses spiritualités religieuses ou philosophiques, dans nos institutions publiques, comme nos écoles, d'où le christianisme a à l'inverse été vomi parce qu'il se réclame d'une vérité exclusive.

Voici un exemple pour mieux saisir, le contraste entre la pensée postmoderne et la pensée chrétienne.

L'auteur britannique, Os Guinness, dans son essai **The Dust of Death**, examine le contraste entre christianisme et hindouisme sur le plan de leurs méthodes de prosélytisme (conversion). Il note (1973: 229-230):

«Le christianisme se tient sur le chemin d'un homme comme un soldat avec une épée nue et déclare: «choisis ou refuse, la vie ou la mort, oui ou non!» Le choix et les conséquences sont très évidents. La subtilité de la religion orientale réside dans le fait qu'elle n'exige jamais un tel moment explicite de conversion. Elle s'infiltré dans une pièce, par le trou de la serrure, par les fenêtres, comme un gaz toxique et inodore et les personnes qui s'y trouvent seront subjuguées, avant même d'avoir pris conscience du danger qui les guettait».

Selon l'anthropologue Paul Gosselin, le postmodernisme exploite le même type de marketing. Ce concept est développé dans son livre *Fuite de l'Absolu*, Vol. 1 (note 4). La perte de références ou d'Absolu a des implications pratiques importantes. Il faut désormais partir de plus loin pour présenter l'Évangile; expliquer les fondements de la foi, d'où vient la Bible et pourquoi elle fait autorité encore aujourd'hui pour l'humanité entière, trouver des points de contacts ou des ponts (entre autres, dans les grandes aspirations humaines universelles que Dieu a placé dans le cœur de l'homme, dans les réalisations historiques des chrétiens souvent occultées par leurs adversaires), etc.

2.5 Cinquième raison : des valeurs chrétiennes qui ont réformé des sociétés

Nous avons des valeurs qui ont réformé des sociétés de façon positive, là où l'instruction et la connaissance séculières seules, ont produit surtout des profiteurs instruits.

Curieusement, alors que les chrétiens par choix sont de moins en moins considérés comme des interlocuteurs valables par nos médias francophones, le crédit de nos valeurs et de nos réalisations sociales historiques est paradoxalement récupéré à leur compte par les autres croyances religieuses ou philosophiques, sinon par l'humanisme séculier; comme venant de ces spiritualités ou idéologies auxquelles adhèrent nos concitoyens.

Le philosophe Frédéric Lenoir écrit dans **Le Christ philosophe**:

«Le premier moment de l'humanisme, celui de la Renaissance, reste profondément ancré dans une vision chrétienne. C'est au nom des principes évangéliques, qu'ils harmonisent avec la pensée des Anciens [des sages, des philosophes], que les humanistes valorisent l'homme et critiquent les abus de l'institution ecclésiale. Dans un second temps, celui des Lumières du XVIII^e siècle, l'humanisme se radi-

calise, de même que la critique des institutions religieuses. **Mais la plupart des philosophes des Lumières [...] s'appuient de manière implicite ou explicite sur l'éthique évangélique pour [...] édifier une morale laïque [...]** Ce n'est que dans un troisième temps, au milieu du XIX^e siècle, que certains penseurs entendent aller plus loin et débarrasser l'homme de toute croyance religieuse, considérée comme une aliénation. Commence alors seulement le temps de la rupture réelle entre humanisme et christianisme et de l'opposition radicale entre foi et raison» (ajouts entre []; partie non citée [...]; note 5).

Cette citation très intéressante de Lenoir souligne qu'on a réformé la société sur des bases en bonne partie héritées de l'Évangile, mais sans l'Église. Et même lorsqu'ils voulurent éliminer toute croyance religieuse, ils puisaient encore à une éthique sociale, souvent imprégnée de christianisme, mais sans le Christ et sans la Bible.

Cela ressemble beaucoup à ce que nous vivons au Québec en ces années. Notre droit est fondé en plusieurs points sur l'héritage du christianisme, mais l'on veut s'en servir pour combattre les chrétiens.

Peu de gens sont conscients des contributions directes du christianisme. Par exemple, qui sait que la Croix-Rouge a été fondée en Europe, par des chrétiens convaincus et engagés, comme Henri Dunant sur les traces de l'infirmière Florence Nightingale, pionnière en divers domaines, avant d'être considérée à tort comme un organisme créé par l'humanisme séculier? On doit encore directement aux influences chrétiennes héritées des grands réveils chrétiens, des impacts sociaux comme l'abolition de l'esclavage dans l'empire britannique (et au-delà, comme par effet de dominos), l'aide aux chômeurs, la compassion envers les prisonniers et la réforme des prisons, l'aide aux pauvres, l'aide aux jeunes filles livrées à la prostitution ou à la traite des blanches, plusieurs orphelinats, l'amélioration du sort des travailleurs et d'autres (voir l'article de R. Boivin).

Par exemple, plus près de nous, on veut oublier que les institutions de santé et d'éducation accessibles pour les classes de citoyens moins fortunées au Québec, ont été largement développées et maintenues jusque dans la décennie 1960, souvent en raison des convictions des catholiques et protestants. Les communautés religieuses, par exemple, ont créé des maisons d'accueil pour le soin des malades qui autrement, auraient été livrés à eux-mêmes. Ceci est sans compter les œuvres chrétiennes privées.

Des effets sociaux positifs furent par exemple les effets du mouvement de la tempérance sous le leadership de Charles Chiniquy au Québec. De nombreux pères de famille, cessèrent de boire leur salaire et d'affamer leur famille. On pourrait parler aussi de la désintoxication basée sur la foi en Jésus, avec des mouvements tels les centres Teen Challenge (Défi jeunesse),

démarrés dans plusieurs pays, sous la conduite de l'évangéliste David Wilkerson.

Voici un exemple de valeur récupérée par des groupes plus ésotéristes. En fait, ceux-ci nous ont presque littéralement «volé» la Terre, parce que nous en avons délaissé la responsabilité. Actuellement, pour s'engager individuellement dans la protection de la planète, il faudrait pratiquement être ésotérique, animiste, panthéiste ou de quelque mouvance du genre New Age; croire que la Terre est un organisme vivant, Gaïa, qui nous envoie des avertissements conscients. Question: un chrétien sincère peut-il me dire qui détient les droits d'auteur sur la planète bleue? Où sommes-nous sur ce plan?

«En effet, les perfections invisibles de Dieu, sa puissance éternelle et sa divinité, se voient comme à l'œil, depuis la création du monde, quand on les considère **dans ses ouvrages**. Ils sont donc inexcusables, puisque ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont point rendu grâces ...» (extrait de Romains 1:20-21).

Une planète Terre en bonne «santé» est donc une Terre qui rend témoignage de Dieu dans un langage universel. Permettez-moi d'ajouter que si l'humanité est régente depuis la Genèse, de la planète Terre que Dieu lui a confiée; combien davantage encore ses enfants qui croient en Lui et en ses perfections invisibles, manifestées dans le visible! Ce sont les chrétiens et non pas les ésotériques qui devraient être les meilleurs défenseurs de la planète que Dieu a pris tant de soin de créer pour soutenir la vie.

Si nous croyons vraiment à la valeur de la vie humaine et à son maintien (nourriture, eau potable, santé), nous devrions nous faire défenseurs de la Terre qui la supporte et la nourrit. La protection et s'il le faut, la défense des sols cultivables, ou d'un cours d'eau par la voie politique non partisane, ou la protection de la qualité de l'air de la même manière, seraient-elles moins spirituelles ou moins «chrétiennes» que l'envoi d'un sac de riz ou de blé par avion?

Ainsi, l'engagement chrétien social et communautaire doit-il exister seulement en aval des problématiques qui amènent la souffrance humaine (devant le fait accompli) ou notre engagement ne peut-il pas agir aussi en amont; c'est-à-dire avant (information et prévention, représentation politique non partisane, sensibilisation, formation, engagement social concerté de personnes-ressources et de volontaires de conviction chrétienne, engagement personnel, etc.) ?

Puisque plusieurs valeurs chrétiennes ont influencé la société occidentale au point de la réformer, et au point de circuler encore indépendamment de l'Église, nous ne devons certainement pas en avoir honte.

2.6 Sixième raison : certaines personnes ou groupes d'intérêts peuvent se cacher derrière les génériques de Gouvernement, d'État ou de société

Les personnes qui se cachent derrière le générique de Gouvernement ou d'État, ont démontré jusqu'à présent qu'elles ne sont pas toujours de bonne foi. Ou encore, les résultats ne se traduisent pas de la manière dont elles les annonçaient. Dans les faits, on se demande même si ce sont toujours les élus qui décident, ou s'ils ne sont pas manipulés par des hauts-fonctionnaires ou des élites qui ont des dossiers très bien préparés, orientant de ce fait les consultations avant même qu'elles aient lieu; ceci impliquant des agendas ou plans directeurs de réingénierie sociale qui transcendent les partis politiques. Car après tout, ce sont eux qui se considèrent les vrais «spécialistes» (de droit divin ?), qui survivent au-delà des élections.

Avec le temps, nous avons donc collectivement été en mesure de découvrir que les résultats suite aux débats sociaux (le livrable), n'étaient pas tout à fait, sinon pas du tout, ceux qui avaient été prédits ou promis. Nous avons cru naïvement que le pouvoir politique ne prendrait que les meilleures décisions en tenant compte de la majorité, même lorsque cette majorité était du côté d'une valeur plus conservatrice. Ceci devrait nous rappeler comment il est important pour l'Église nord-américaine et les croyants individuellement, de ne plus déléguer aux élus seuls, leur privilège démocratique de la défense du droit et de la justice sociale.

2.6.1 Un exemple de «bonne foi» qui se révéla plutôt douteuse, lors de la consultation sur la place de la religion à l'école

Lors d'un enjeu aussi important et sensible que celui de la consultation sur la place de la religion à l'école, en 1998-1999, j'ai été personnellement interpellé par l'absence de commission allant de région en région (commission itinérante). On parlait d'un droit qui avait été jusqu'aux états généraux sur l'éducation de 1997, enchâssé dans la constitution canadienne et encore protégé par l'article 41 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Mais il n'y eut qu'un Groupe de travail sur la place de la religion à l'école qui procéda par invitation d'organismes ciblés et par délégation de mandats spécifiques à des comités, pour la réalisation d'études.

A) Une consultation sélective dès le départ

Suite au dépôt du rapport Proulx et de ses études et grandes orientations, et devant la grogne sociale sur ce qui ressemblait à un raccourci démocratique, les commissions scolaires furent invitées à consulter et à recevoir des mémoires du public et de faire rapport à la commission de l'Assemblée nationale.

Mais un malaise demeurait dans mon esprit, car le rapport et les recommandations du Groupe de travail

sur la place de la religion à l'école étaient déjà connus et presque scellés. Le formulaire de consultation proposé par la FCSQ pour la consultation de dernière minute était daté du 14 juin 1999 et était accompagné d'une lettre pressante, datée du 16 juin 1999 (en pleine fin d'année scolaire et à la veille des vacances estivales).

Pour ceux qui douteraient que le public fut consulté APRÈS le dépôt des études et du rapport du Groupe de travail plutôt qu'AVANT, ladite lettre fait référence au Rapport Proulx en tant que document déjà déposé (Voir ANNEXE 1 : **Lettre du directeur de la FCSQ, accompagnant le formulaire-type pour les consultations par les commissions scolaires**).

Effectivement, les 8 membres du Groupe de travail, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Proulx, avaient signé et déposé leur rapport auprès du ministre François Legault, le 29 mars 1999.

B) L'approche phénoménologique au menu

De plus, le mandat du Groupe de travail était suffisamment spécifique pour que le mandat de ses membres implique qu'ils se prononcent sur la pertinence d'un enseignement sur le *phénomène* religieux. Or ce point est extrêmement important :

«La ministre s'interrogeait enfin sur la pertinence que «tous les élèves reçoivent une certaine formation au sujet du *phénomène* religieux, des cours de culture religieuse intégrant les diverses grandes traditions...» » (Proulx, et al, 1999, p. 7)

Il faut savoir que le néologisme «phénomène religieux» n'était pas utilisé au hasard. Pour les spécialistes du milieu, le terme «phénomène religieux» est simplement l'une des déclinaisons (variantes grammaticales) employées dans l'approche de la phénoménologie pour l'étude des religions. Dans les faits, la conclusion pouvait donc être suggérée dans le mandat du Groupe de travail. Il est possible que le politique n'en comprenait pas toute la portée.

J'exposerai plus loin ce que la phénoménologie implique comme biais ou déformation dans l'étude des religions. Retenons en attendant, que la ministre avait été sensibilisée ou orientée, soit subtilement, soit directement vers cette piste de travail, par des spécialistes qui eux, savaient de quoi ils parlaient avec le terme *phénomène* religieux.

Autre fait intéressant, M. Michel Trudeau, un des corédacteurs d'un certain programme d'enseignement culturel des religions, présenté plus tard comme le modèle de cours idéal, à la fin du mandat du Groupe de travail sur la place de la religion à l'école (Proulx et autres, Annexe 1, 1999), était un des cinq membres du comité responsable pour l'Étude 1 (Comité sur l'Éducation au *phénomène* religieux). Or, le mandat de ce comité, hérité par le Groupe de travail, était entre autres, d'évaluer

divers programmes existants et d'émettre des recommandations pour le Québec. Et Ô miracle ! C'est ce cours québécois qui a été retenu comme modèle-type; cours dont Monsieur Trudeau était à la fois évaluateur et corédacteur (juge et partie), de par sa participation à ce comité.

Pas étonnant donc, que les critères énoncés par le comité dont il était membre, pour établir les qualités recherchées pour un cours-type, coïncidaient parfaitement avec l'option retenue (une correspondance parfaite; un match parfait).

C) Critique historique et littéraire de la Bible au menu de l'ECR

Plus encore, l'Étude 1 mentionne que la critique littéraire et historique doit faire aussi partie du type de cours recommandé. Pour ceux qui ne le savent pas, c'est une manière de déconstruire la Bible livre par livre et en questionnant l'époque de rédaction de chaque partie résultante (re-datation). On y réfère pour chaque livre, à de multiples auteurs de diverses époques. Ainsi, par exemple, Esaïe n'est plus principalement rédigé par un prophète ou un scribe contemporain sur un nombre d'années assez court. Selon cette réinterprétation historico-critique, les prophéties sur les événements et les temps de la déportation et de l'exil d'Israël seraient en réalité postexiliques, donc rédigées après les faits. Cela expliquerait selon eux, une apparence d'exactitude prophétique et les pseudo-accomplissements. Les écrits gnostiques et les évangiles apocryphes prennent soudainement autant d'importance que les textes reçus. On y ignore volontairement les critères éliminatoires, qui ont conduit à la formation du Canon des Écritures.

Souvent, ces théories documentaires et historico-critiques ne tiennent même pas compte des plus récentes découvertes archéologiques et nouvelles connaissances historiques acquises au cours des 70 dernières années, lorsque ces découvertes leur exigeraient la réécriture de leur matériel et la révision des enseignements dispensés dans les programmes universitaires de théologie et d'histoire libérales. Inversement, chaque nouvel écrit apocryphe, ou ancien écrit ramené sous un nouvel angle idéologique, est montré au monde entier.

Si un ancien témoignage historique contredit leurs théories (ex. l'historien Josèphe), c'est cet écrit qui devient à son tour considéré comme un faux, truffé d'interventions postérieures, et non eux qui sont dans l'erreur. Vous avez compris; ils gagnent toujours, car comme des enfants mauvais perdants, ils changent les règles à volonté. Or, cette approche de critique littéraire et historique est l'une des bases de l'ECR, de par 1) l'Étude 1 du Rapport Proulx et 2) le cours d'enseignement culturel des religions identifié dans ce rapport, comme modèle idéal à élargir et rendre obligatoire pour tous.

Et comme il n'y a pas de spécialiste en classe pour répondre à de telles objections ou sous-entendus historiques et littéraires, même si de telles réponses existent bel et bien, l'élève n'est pas exposé aux deux aspects du débat.

Quel enfant peut être équipé pour identifier une telle tromperie? Le principal problème moral, c'est que l'ECR ne s'adresse pas à des universitaires qui auraient fait un choix de cours éclairé, en sachant qu'il présente un modèle d'interprétation particulier. Le cours vise ici des enfants, qui ont à subir un cours obligatoire pour tous, au contenu tendancieux.

Évidemment, dans le cours d'Éthique et culture religieuse (ECR), la critique littéraire et historique sera probablement très subtile les premières années de lancement du cours obligatoire; indétectable pour le parent sans formation spécialisée.

Difficile de ne pas se sentir trompé par l'exercice ayant conduit à la recommandation d'un enseignement culturel des religions obligatoire, devenu avec le temps le cours d'Éthique et culture religieuse ou l'ECR, d'autant plus qu'il n'y a pas eu de commission itinérante, ni de consultation publique globale, avant le dépôt des recommandations du Rapport Proulx.

2.6.2 Un second exemple de «bonne foi» douteuse dans le cas de la légalisation des interruptions de grossesses ou avortements dits «thérapeutiques»

Rappelons que la cause du docteur Henry Morgentaler, en Cour suprême du Canada, dans le cas de la légalisation des avortements dits «thérapeutiques», a été gagnée par ce dernier, non PAS sur reconnaissance que la limitation de l'avortement était contraire à la Charte, MAIS sur la base d'un vice de procédure. C'est que la loi canadienne, qui visait à encadrer l'avortement, n'était pas appliquée uniformément pour toutes les parties du territoire canadien.

Pourtant, ce qui me semble avoir été véhiculé par la déclaration-type de Morgentaler, reprise chaque fois en boucle par les médias francophones, à chaque nouvel ouverture de cliniques dans un nouveau territoire, était son «amour pour les femmes» et sa préoccupation pour «la liberté de choix des femmes» et leur sécurité.

Je dois comprendre que le docteur Morgentaler n'aimait pas les femmes à naître et ne recherchait pas davantage leurs droits. Pour l'année 2005, chaque jour, environ 132 femmes en devenir, remplies de potentiel, ont été tuées au Canada (96815 avortements volontaires). En fait, il serait actuellement légal, de pratiquer un avortement quelques heures avant la naissance, mais heureusement, le Québec a encore assez de conscience pour ne pas se lancer officiellement dans cette pratique immorale. Mais des praticiens avides de profits travaillaient là-dessus.

Dans les faits cela provient d'un vide juridique, car suite à la cause de Morgentaler, le Gouvernement dirigé par Brian Mulroney a vu son projet de Loi pour restreindre l'avortement, rejeté au sénat par égalité des voix, après avoir été approuvé à la Chambre des communes (processus démocratique). Ainsi, le sénat a fait 1) une autre lecture que les juges de la Cour suprême et 2) une autre lecture aussi, que les représentants du peuple élus démocratiquement.

Pour le Québec, c'est dans les faits, environ 1 grossesse sur 3,6 (entre 1 sur 3 et 1 sur 4) qui se termine par une IVG (avortement volontaire). Il est évident que certaines personnes se montrent négligentes en matière de contraception, parce qu'il y a un plan B, et surtout que ce plan est défrayé par l'ensemble des contribuables.

Voilà donc un autre exemple qui démontre que nous ne pouvons plus laisser la justice et l'équité entre les seules mains de nos élites non chrétiennes, en prétextant que des personnes instruites prendront forcément des décisions justes et équitables.

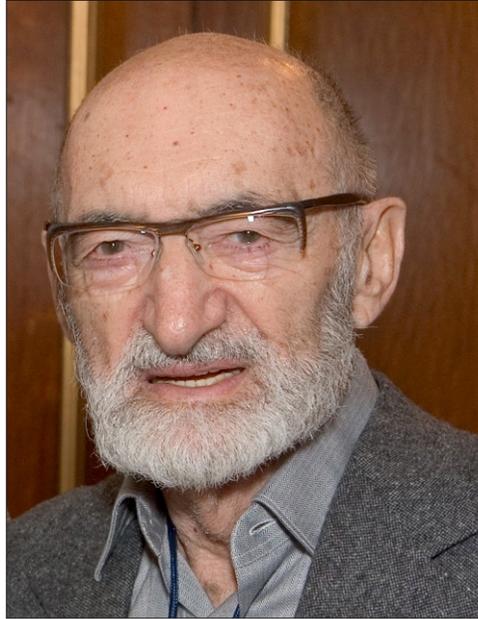
2.6.3 Troisième exemple d'une «bonne foi» douteuse : les représentants officiels du Gouvernement du Québec avaient dit que les chrétiens ne perdraient pas leur choix confessionnel

Lors des états généraux sur l'éducation au Québec, les représentants officiels du Gouvernement du Québec avaient dit que les chrétiens ne perdraient pas leurs options confessionnelles, et que le choix et les droits des parents seraient respectés et protégés par l'article 41 de la Charte, malgré la déconfessionnalisation des CS. Encore faux ! (sauf pour les rares écoles confessionnelles qui se privatisèrent).

2.6.4 Quatrième exemple de «bonne foi» douteuse : les nouvelles spiritualités et les spiritualités religieuses orientales remplacent le christianisme dans les écoles

Alors que les enseignements et symboles chrétiens sont maintenant hors des écoles publiques, les nouvelles spiritualités et les spiritualités religieuses orientales sont invitées par la grande porte dans divers cours.

Dans le prolongement historique du dossier de la déconfessionnalisation des CS, faut-il rappeler que si les références au christianisme ont été retranchées des écoles publiques, les nouvelles spiritualités et leurs symboles et disciplines initiatiques eux, sont inversement entrées par la grande porte; par exemple, l'hindouisme, le taoïsme et le bouddhisme avec des pratiques initia-



tiques comme le yoga et ses mantras, le tai chi, les mandalas, etc.

Toutes ces pratiques et symboles constituent des approches initiatiques pour une lente et malhonnête conversion vers les spiritualités religieuses orientales. Les disciplines et les symboles introduits en classe via un cours quelconque (ex. au début d'un cours de mathématiques ou de français) permettent à l'animateur spirituel ou à l'élève instrumentalisé pour le besoin, de communiquer ou échanger sur le sujet de la voie spirituelle concernée (voir ce reportage de la SRC aux allures d'infopublicité, présentée le 21 mars 2006, à l'émission Enjeux : Le Yoga à l'école (note 6).

Le problème n'est pas de savoir si le yoga a réellement des effets positifs, comme le prétendent certains enfants qui semblent par ailleurs avoir été très bien préparés pour le reportage, mais l'enjeu réside plutôt dans le fait qu'ici, un rite initiatique oriental qui sert une spiritualité particulière est introduit dans une salle de classe régulière, d'une école publique, par des animateurs «spirituels», sur la base de certains effets dits positifs. Paradoxalement, si l'on peut avec certitude démontrer que la prière chrétienne amène des effets positifs, elle demeure bannie du curriculum de l'école publique.

3. Faut-il ou non se faire entendre dans les grands enjeux sociaux qui se traduiront par des politiques applicables à tous ?

En tant que chrétiens, devons-nous, ou non, être engagés de manière organisée, concertée ou individuelle, dans les enjeux sociaux et éthiques ?

3.1 Une conclusion intermédiaire s'impose

Si nous vivons en véritable démocratie, nous devons bénéficier d'un vrai droit de parole, individuel et collectif, qui puisse se répercuter jusque dans les recommandations faites à nos gouvernements. J'ai le droit de participer à la vie démocratique, du simple fait que je suis citoyen d'un pays à prétention démocratique, peu importe que ma conviction soit ou non populaire. J'ai le droit d'être considéré aussi individuellement, même si je fais simultanément partie d'une démarche d'une assemblée, d'une association ou d'un organisme chrétien (être pris en compte dans les statistiques).

Cependant, nous devons garder à l'esprit, que nous ne vivons ni dans l'ancien royaume d'Israël, ni dans un pays chrétien (en raison de la séparation de l'État et de l'Église que Jésus a lui-même respecté) et encore moins

dans un système théocratique, comme sous la conduite de Moïse.

Dans la pratique, il ne suffit pas de dire «Il est écrit...» pour faire adopter une loi. Jésus a pardonné à la femme adultère que Moïse aurait fait lapider, dans un système différent. Le roi David fut pardonné de son adultère avec l'épouse d'Urie le Héthien et des décisions ayant favorisé la mort de celui-ci, placé intentionnellement au front du combat, sur ordre secret du roi.

Jésus déclare par ailleurs que souvent, le but de la loi n'a pas été bien compris.

«Si vous saviez ce que signifie : Je prends plaisir à la miséricorde, et non aux sacrifices, vous n'auriez pas condamné des innocents» (Matthieu 12:7).

Ainsi, un texte biblique de compassion contrebalance souvent un texte de réprimande. Une application trop stricte de la loi ne vaut guère mieux qu'une compassion pervertie en mollesse. La loi de Dieu est avant tout pour restreindre le mal et conduire au repentir. Le manque de compassion amène le rejet de l'autorité spirituelle et des principes divins dans les générations suivantes. La mollesse amène l'esprit du monde dans la vie de l'Église et sa transformation en statue de sel.

Ceci dit, je crois qu'il faut d'abord comprendre ce qui nous fait hésiter de continuer de prendre position. Il nous faudrait même anticiper les débats et s'y préparer avant qu'ils aient lieu. Car jusqu'ici, il semble que dans les deux dernières décennies, les consultations ne semblaient pas tenir compte des fortes oppositions plus conservatrices. Un truc des spécialistes, pour faire passer les politiques contestées, a été de regrouper les opinions pour en réduire l'impact et de dire par exemple que les évangéliques croient ceci et les catholiques ceci et cela. Avec un tel stratagème, ce ne sont plus le poids politique de centaines de milliers de voix de tendance chrétienne qui soient comptabilisées, mais des groupes. Et parmi ces voix, certaines se contredisent (ex. églises traditionalistes versus évangéliques).

Dans la nouvelle «démocratie», les statistiques ne sont prises en compte, que si elles appuient la direction où les spécialistes (ou l'État) veulent bien conduire le peuple. Elles reçoivent alors l'attention et le poids-média désirés.

3.2 Comprendre nos hésitations évangéliques

Il nous faut comprendre pourquoi nous sommes devenus réticents à représenter un point de vue différent, une sagesse différente, lors des débats de société et tenter de verbaliser la ou les raisons de nos blocages.

Au moins cinq attitudes acquises chez les chrétiens pourraient expliquer en partie, notre réticence à se réengager dans la voie politique non partisane.

3.2.1 Première attitude acquise : la non-reconnaissance des effets positifs de l'exposition de la justice

La proclamation de la vérité n'est jamais un échec, qu'elle soit reçue ou non. Le rejet de Jésus dans certains territoires ne constituait pas son échec personnel, mais bien un rejet du message.

D'autre part, qui sait combien de temps et de quelle manière la présence de justes a pu retarder la progression de l'iniquité dans notre pays. C'est au moment où le Canada était considéré, par certains individus, comme étant aliéné par le christianisme, qu'il avait la meilleure réputation dans le monde entier (considéré comme un pays de paix et de justice). En matière de morale, le Canada est plus libéral que dans les décennies précédentes. Sans la présence historique de personnes de forte conviction en faveur de la justice chrétienne, la libéralisation de la consommation des drogues, l'euthanasie, la libéralisation du suicide assisté et la légalisation ou même l'étatisation de la prostitution, le consentement sexuel à 13 ou 14 ans et d'autres maux semblables, seraient peut-être déjà bien implantés dans notre culture.

3.2.2 Deuxième attitude acquise : une perception fataliste de la destinée humaine et du rôle en apparence secondaire des chrétiens

C'est ici une perversion d'une vérité (comme les meilleurs mensonges de l'Histoire). J'entends souvent des réflexions semblables: «Ce qui doit arriver, arrivera; la preuve ? Nos démarches engagées du passé n'ont rien donné»; OU «De toute façon, cela est pour arriver, si on lit bien les Écritures» OU «Vous ne devez pas craindre la persécution».

Est-ce une simple excuse pour ne pas agir et ainsi éviter l'adversité, ou un argument sincère? Possiblement l'un ou l'autre, dépendamment de celui qui parle.

Ce qu'ils disent a du vrai, au sens où il viendra un temps où il sera trop tard pour changer le cours des choses, même en démocratie occidentale. Cette perception fataliste se met en marche lorsque nous regardons immédiatement la fin du Livre; plus ou moins: «Ce qui doit arriver, arrivera, quoi que nous fassions».

Ceci est certainement en partie faux, car Dieu a établi l'Église, tel un roi qui établit des intendants pour agir en son nom, avec son sceau et son autorité, dans une nouvelle colonie. C'est pourquoi, lorsque l'Église est dans le scandale et qu'elle a mauvaise réputation devant le monde, son Roi céleste a mauvaise réputation. Lorsque l'Église se tait, c'est aussi de façon générale, Dieu qui ne trouve plus de canal pour parler aux hommes, parce que nous sommes dans la période de l'Histoire où il se restreint volontairement à parler surtout par son Église (nouvelle Alliance).

Dans un tel contexte d'un Souverain au loin qui reviendra demander des comptes de ses intendants, nous devons nous souvenir que l'Église peut agir de

diverses façons, sans négliger, ni contredire, l'évangélisation directe. Dans un contexte où le politique se targue d'être démocratique, le chrétien peut certainement parler à l'homme d'État, avec respect, pour défendre la justice. Cela lui sera certainement crédité comme une oeuvre approuvée de son Maître, tel qu'il est illustré par Jésus dans la parabole des mines (investissements):

«Il dit donc : Un homme de haute naissance s'en alla dans un pays lointain, pour se faire investir de l'autorité royale, et revenir ensuite. Il appela dix de ses serviteurs, leur donna dix mines, et leur dit : «Faites-les valoir jusqu'à ce que je revienne». [...]

Lorsqu'il fut de retour, après avoir été investi de l'autorité royale, il fit appeler auprès de lui les serviteurs auxquels il avait donné l'argent, afin de connaître comment chacun l'avait fait valoir.

Le premier vint, et dit : «Seigneur, ta mine a rapporté dix mines».

Il lui dit : «C'est bien, bon serviteur ; parce que tu as été fidèle en peu de chose, reçois le gouvernement de dix villes».

Le second vint, et dit : «Seigneur, ta mine a produit cinq mines».

Il lui dit : «Toi aussi, sois établi sur cinq villes».

Un autre vint, et dit : «Seigneur, voici ta mine, que j'ai gardée dans un linge ; car j'avais peur de toi, parce que tu es un homme sévère ; tu prends ce que tu n'as pas déposé, et tu moissonnes ce que tu n'as pas semé».

Il lui dit : «Je te juge sur tes paroles, méchant serviteur ; tu savais que je suis un homme sévère, prenant ce que je n'ai pas déposé, et moissonnant ce que je n'ai pas semé ; pourquoi donc n'as-tu pas mis mon argent dans une banque, afin qu'à mon retour je le retirasse avec un intérêt ?»

Puis il dit à ceux qui étaient là: «Otez-lui la mine, et donnez-la à celui qui a les dix mines».

Ils lui dirent : «Seigneur, il a dix mines». –

Je vous le dis, on donnera à celui qui a, mais à celui qui n'a pas on ôtera même ce qu'il a» (C'est-à-dire: on otera ce qu'il croit avoir; extrait de Luc 19:12-26).

Pour ma part, je m'implique par exemple, dans les débats sur la place de la foi et de la spiritualité dans la société, pour que les églises et les parents, puissent encore enseigner leurs enfants dans la foi et annoncer l'Évangile publiquement, quand la société appellera le mal bien, et le bien, mal (Esaïe ou Isaïe 5:20; 2e Timothée 3:1-5; Romains 1:18). Cela se retrouvera inévitablement aussi dans les lois, les chartes et les constitutions des nations si nous gardons le silence.

Laisserai-je les gouvernements s'établir comme première autorité morale et spirituelle sur mes enfants, ou les enfants de mes enfants, sans m'opposer à un tel

affront? C'est pourtant ce qui se déroule sous nos yeux, au Québec, depuis quelques années dans le débat social ayant mené à l'imposition du cours d'Éthique et culture religieuse, obligatoire pour tous.

A) Il est aussi écrit ...

Lorsqu'on nous dit «Il est écrit...», il faut dans certaines situations qui s'appliquent, et sur les traces de Jésus, répondre: «Il est aussi écrit...». Même le diable a cité les Écritures à Jésus (Luc 3.1-13). Comme mon Maître, je crois à la souveraineté de Dieu et aux prophéties bibliques correctement interprétées.

Il est donc aussi écrit que beaucoup de cours d'eau seront frappés et deviendront imbuables (Ap 8:11-12). Que ferions-nous dans notre région si nos sources d'eau potables (puits) devenaient imbuables, comme cela a été le cas à Shannon près de la ville de Québec. À Shannon, les eaux présumées potables ont en effet été, sur une longue période, contaminées par des solvants chlorés ? Comme chrétien, diriez-vous que c'était pour arriver de toute façon et qu'il aurait fallu que les citoyens de cette ville boivent l'eau contaminée, même une fois informés du problème, sans protester avec instance auprès des autorités, dont c'est le mandat de protéger la population?

Pourriez-vous encore imaginer des pompiers chrétiens se gargariser de versets bibliques, en regardant un brasier détruire une forêt devant eux et disant: «Bof! Ça doit arriver de toute façon, un tiers des arbres brûlés; laissons l'incendie faire son travail» (référence à Ap 8:7) ?

Il est écrit qu'il y aura des morts en très grand nombre à certains moments. Que ferait un parent chrétien si son enfant était frappé d'un virus potentiellement mortel comme la grippe A (H1N1) ou par une éventuelle grippe aviaire, par exemple? Un père de conviction chrétienne engagée dirait-il «Cela est écrit»? Ou ne courrait-il pas plutôt chercher des soins en accompagnant bien-sûr sa démarche de prières?

Les chrétiens ne doivent pas craindre que ce monde rate sa fin. Car lorsque le Jour du Seigneur arrivera, ce ne sera plus l'humain qui sera en contrôle, tout comme lors des dix plaies d'Égypte. Mais d'ici là, nous avons encore une responsabilité morale envers notre planète et la vie qu'elle soutient.

B) Défendre le droit du faible et l'opprimé devant l'injustice

Généralement, ce principe concerne la protection de ceux qui sont sans voix et sans moyen de défense. Par extension, certaines personnes ne peuvent se défendre, simplement parce qu'elles ne sont pas formées à la complexité des méandres politiques et aux lois (ex. c'est le cas de plusieurs parents de notre société). Il convient dans ce cas, de faire circuler l'information, souvent très spécialisée en la communiquant de manière compréhensible à des gens qui ne sont pas des spécialistes de

questions légales, politiques, théologiques, etc., que ce soit par manque de formation, d'information, ou de connaissances spécialisées. Ceci implique que les chrétiens professionnels fassent leur part (une contribution) de manière objective.

Dieu n'est certainement pas contre les droits humains, car même dans une société théocratique comme au temps de Moïse, il y avait un espace (un tribunal) pour régler les conflits et protéger contre l'injustice. Une partie de l'Ancien Testament est en fait le développement historique du droit criminel et civil d'un peuple en relation ou en perte de relation avec Dieu. Plus l'homme se révolte contre son autorité spirituelle, plus les lois se multiplient. C'est l'absence de maturité et particulièrement de maturité spirituelle qui rend nécessaire la mise sous tutelle de la loi, jusqu'à la venue de Christ (Galates 3:23-25; Ga 4:1-6; Ga 5:4; Ga 5:16-25).

C) La justice proactive

Curieusement, ils se trouvent des gens qui croient encore, par exemple, que l'esclavagisme est tombé de lui-même, sur les fondements de la bonté humaine (humanisme séculier). En Angleterre et dans les vastes territoires sous son influence, ce sont des croyants convaincus qui suite à un sincère repentir chrétien, se sont engagés activement pour être les plus grands motivateurs pour l'ensemble du peuple (réunir sous une même cause juste, chrétiens et non chrétiens, note 7).

Au Québec, généralement en début d'année, certains chrétiens aiment bien jeûner (souvent un jeûne convoqué, publiquement). Mais lorsque nous regardons plus attentivement aux principes des Écritures, voici un plan de jeûne par excellence, selon le coeur de Dieu :

- S'abstenir du mal;
- Pratiquer la justice au sens proactif; ce qui est plus que ne pas faire le mal; c'est appliquer ce qui est juste et défendre le droit et la justice, pour ceux qui ne peuvent pas le faire. La justice au sens biblique, se préoccupe non seulement de la relation avec Dieu, mais tout autant de notre relation avec notre prochain;
- Marcher en relation avec Dieu.

Il n'y a aucune privation d'un aliment qui puisse égaler ces trois vertus :

1) abstention du mal avec pratique d'une justice proactive dans la vie quotidienne, 2) exercice de la compassion et 3) relation avec Dieu (piété) :

«On t'a fait connaître, ô homme, ce qui est bien; Et ce que l'Éternel demande de toi, C'est **que tu pratiques la justice**, Que tu **aises la miséricorde**, Et que tu marches humblement avec ton Dieu» (Michée 6,;8)

On pratique la miséricorde (compassion et grâce en action) envers les autres et non envers soi-même. C'est,

dans le texte du prophète Michée, le rappel d'une ordonnance relationnelle et non individuelle contenue dans la loi. La pratique de la justice a aussi un volet relationnel humain.

Les livres prophétiques sont donc remplis de dénominations contre la justice méprisée par ceux qui se disent le peuple de Dieu (Esaïe 58:5 à 59:2; voir aussi Michée 2:8-9; Mi 3:11-12; Mi 6:8; Jérémie 34:8-22; Jé 5:27-29; Jé 7:6; Jé 22:3; 22:16; Amos 2:7; Am 5:11; Am 5:21-24). Des villes d'Israël furent livrées à leurs ennemis, non seulement par immoralité au sens habituel, mais tout autant parce que le droit et la justice n'étaient plus que des mots vides; droits des pauvres violés, violation du jour de repos à des fins commerciales, dettes non remises à échéance et exploitation des travailleurs (travail pour remboursement d'une dette), soldats livrés à eux-mêmes et sans terre au retour de la guerre pour défendre leur territoire, etc.

Donc, si je sais quelle justice je dois défendre pour les autres ET que je ne le fais pas ET que je ferme les yeux, je participe à l'injustice. C'est comme surveiller les vêtements de ceux qui lapident, afin qu'ils ne soient pas volés! C'est comme filtrer le moucheron «impur» et avaler le chameau! (Mt 23.24).

3.2.3 Troisième attitude acquise : la pop-théologie de la facilité et de la prospérité

Selon cette perception, si je me mouille en m'identifiant au peuple de Dieu dans un dossier particulier, je dois investir temps et énergie à une cause, sans garantie de réussite. Si je prends position publiquement pour des enjeux sociaux, il peut en résulter des conséquences pour moi et mes enfants, concernant mes relations à l'école, dans ma rue, dans mon quartier, mon réseau social, mes amis, ou à mon travail. Je quitterai ma zone de confort et cela serait à la fois exigeant et peut-être que ce n'est pas ce que Dieu attend de moi, puis-je penser. Ne vaut-il pas mieux garder de bonnes relations ? Voilà le genre de raisonnement qui menace chacun de nous.

Pour ma part, j'aime voir le bonheur véritable et la paix du chrétien comme le fond d'un océan quasi imperturbable, quelles que soient les tempêtes qui en agitent la surface. Mais il y a inévitablement des tempêtes en raison de nos convictions. Voilà ma compréhension que je crois biblique du bonheur et à laquelle j'aspire encore : une attitude intégrée à la personne remplie de l'Esprit de Dieu, qui fait qu'elle peut vivre de la tristesse et de l'adversité, mais sans remettre en question le bonheur profond, la paix intérieure et la satisfaction que lui procure la vie avec Christ, son soutien ou accompagnement, sa consolation, sa direction, sa présence qui fait qu'il n'y a jamais de solitude totale, et plus encore.

Mais, il y a de toute évidence, une pop-théologie, tout comme le monde sans Christ a sa pop-psychologie. La pop-théologie, ce sont les promesses non bibliquement appuyées et les réponses faciles aux questions complexes de la vie. Ce sont par exemple les conseils et la théologie des amis de Job modernes, que Dieu a pourtant en leur temps, désapprouvés à la fin du célèbre livre biblique. Si tu sers Dieu, disaient-ils en essence, ta vie sera heureuse et prospère. Mais Dieu désapprouva leur théologie de la souffrance (donc évitons de citer leur sagesse) :

«Après que l'Éternel eut adressé ces paroles à Job, il dit à Eliphaz de Théman : Ma colère est enflammée contre toi et contre tes deux amis, parce que vous n'avez pas parlé de moi avec droiture comme l'a fait mon serviteur Job» (Job 42:7).

L'enseignement de l'évangile du succès et de la prospérité est certainement non biblique au sens où on l'entend dans notre partie du monde. Il y a ici un rapport évident avec la valorisation du matérialisme, et de la joie rapide et immédiate. Mais le succès véritable n'est pas selon la mesure de l'homme (confort, prospérité matérielle, popularité), mais selon celle de Dieu.

Dans le livre des Actes (6:5 à 7:60), Étienne est une figure montante. Il prêche un de ses meilleurs sermons pour répondre à ses accusateurs. Résultat : il est traîné de force hors de la ville et tué par lapidation. La bonne prédication ne reçoit pas toujours la même évaluation des hommes, selon les lieux et les époques. Dans les grandes villes prospères de l'Amérique du Nord, on lui associerait probablement une méga-église, d'autant plus qu'il opérait des miracles et prodiges au nom de Jésus. Mais comme Jean-Baptiste et plus tard, Jacques le frère de Jean, Étienne est exécuté pour sa foi; échec selon la référence humaine du succès, mais victoire de la fidélité et de la persévérance, sous le regard de Dieu et des anges.

L'apôtre Paul servait certainement Dieu et voici sa compréhension du véritable positivisme de l'Évangile:

«Nous ne donnons aucun sujet de scandale en quoi que ce soit, afin que le ministère ne soit pas un objet de blâme. Mais nous nous rendons à tous égards recommandables, comme serviteurs de Dieu, par beaucoup de patience dans les tribulations, dans les calamités, dans les détresses, sous les coups, dans les prisons, dans les troubles, dans les travaux, dans les veilles, dans les jeûnes ; par la pureté, par la connaissance, par la longanimité, par la bonté, par un esprit saint, par une charité sincère, par la parole de vérité, par la puissance de Dieu, par les armes offensives et défensives de la justice ; au milieu de la gloire et de l'ignominie, au milieu de la mauvaise et de la bonne réputation étant regardés comme imposteurs, quoique véri-

diques ;
comme inconnus, quoique bien connus ;
comme mourants, et voici nous vivons ;
comme châtiés, quoique non mis à mort ;
comme attristés, et nous sommes toujours joyeux ;
comme pauvres, et nous en enrichissons plusieurs ;
comme n'ayant rien, et nous possédons toutes choses» (2 Co 6:3-10).

On comprend la souffrance derrière une telle obéissance qui repose sur une joie plus profonde que la surface et que l'agitation des épreuves.

3.2.4 Quatrième attitude acquise : la perception de l'idéal-martyr chez un nombre non négligeable de leaders chrétiens rencontrés

Depuis que je suis chrétien, j'ai été confronté à cette école de pensée dans mes lectures et à travers certains ministères chrétiens qui m'ont par ailleurs béni.

Il s'agit davantage d'une conception véhiculée par certains leaders; des diacres ou diaconesses, des responsables de ministères, des anciens (certaines dénominations), des pasteurs, des enseignants, des évangélistes, et d'autres. Cette vision de la foi chrétienne se trouve plus rarement chez les chrétiens qui ne sont pas en fonction de responsabilité. Je l'ai observé plus généralement chez des leaders exigeants envers eux-mêmes et offusqués de ce qu'ils perçoivent comme de la mollesse matérialiste chez les autres. Il est vrai que l'indolence de la pop-théologie existe, mais cette réponse ressemble davantage au mouvement du balancier; d'un côté l'évangile matérialiste du succès garanti et mesuré par le standing social et de l'autre, l'aspiration proclamée ou secrète, à s'identifier aux héros et héros de la foi, d'autres temps ou d'autres lieux, mais sans pourtant considérer la totalité des enseignements apostoliques du Nouveau Testament.

La conséquence de cette position, relativement à l'engagement dans les grands enjeux sociaux par la voie politique non partisane, est que ceux-ci seront portés à le percevoir comme une faiblesse, et comme appartenant au camp d'un évangile charnel. Ils ne s'engageront donc pas dans la voie de la représentation en vue de la liberté de culte et d'expression publique de la foi, ni ne motiveront en ce sens, ceux qu'ils pourraient influencer. Pour eux, les promoteurs de l'action politique non partisane, veulent fuir la persécution, ou du moins éviter l'adversité (ex. celle que peuvent causer aux croyants certaines politiques gouvernementales).

En amorce de réponse : nous vivons en démocratie. Mais surtout, pour être vraie, une doctrine chrétienne doit être bibliquement fondée. J'ose croire que c'est encore vrai en milieu protestant évangélique.

Dans les faits, dès le livre des Actes, ce n'est pas Jésus qui frappe l'Église pour la disperser hors de la Judée. Se révélant à Saul dans une révélation qui influencera

le reste de la vie de ce dernier, Notre Seigneur déclare: «...Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ?» (Actes 9:4)

Plus tard dans son cheminement, ce même apôtre Paul (Saul) enjoindra un de ses aides de conduire l'Église dans la prière d'intercession, pour que les chrétiens puissent vivre en paix et annoncer librement l'Évangile:

«J'exhorte donc, avant toutes choses, à faire des prières, des supplications, des requêtes, des actions de grâces, pour tous les hommes, **pour les rois et pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paisible et tranquille, en toute piété et honnêteté. Cela est bon et agréable devant Dieu notre Sauveur**, qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité» (1 Timothée 2:1-4).

Paul a constaté que la persécution nuit à l'annonce de l'Évangile, bien plus souvent qu'elle n'y contribue.

Ce n'est pas parce que certaines plantes résistent mieux aux mauvaises herbes, qu'il faille pour autant conclure que les mauvaises herbes sont un idéal en agriculture. En tout cas, ce n'est pas la conclusion des agronomes, ni des agriculteurs d'expérience; l'inverse se produisant beaucoup plus souvent.

Les rares cas où l'opposition contribue au progrès de l'évangélisation sont ceux où le Seigneur change le mal en bien selon sa souveraineté. Mais la Bible ne présente pas ces situations comme un idéal, mais plutôt comme un mal et un endurcissement que la grâce de Dieu peut compenser, mais pas toujours avec autant d'éclat que les cas anecdotiques qui nous sont parfois rapportés, comme s'ils représentaient des exemples typiques.

Permettez-moi d'exagérer quelques instants, sur la question de l'idéal-martyr. Si certains souhaitent l'idéal-martyr, je vous proposerai un plan très biblique. J'oserais même vous mettre au défi, si j'étais plus audacieux, de prier avec ferveur pour qu'une «bénédiction» semblable arrive à vous, vos enfants ou vos petits enfants. Mon modèle d'idéal-martyr serait basé sur le livre de l'Apocalypse.

«Je connais ta **tribulation** et ta **pauvreté** bien que tu sois riche, et les **calomnies** de la part de ceux qui se disent Juifs et ne le sont pas, mais qui sont une synagogue de Satan. Ne crains pas ce que tu vas **souffrir**. Voici, le diable jettera quelques-uns de vous en prison, afin que vous soyez éprouvés, et vous aurez **une tribulation de dix jours. Sois fidèle jusqu'à la mort**, et je te donnerai la couronne de vie. Que celui qui a des oreilles entende ce que l'Esprit dit aux Églises: Celui qui vaincra n'aura pas à souffrir la seconde mort» (Apocalypse 2:9-10).

Donc, si vous êtes de ceux qui désirez un véritable modèle d'idéal-martyr, et que vous croyez que c'est la persécution qui amène la croissance de l'Église, je vous proposerais comme exercice (en réalité déconseillé), de prier pour les choses suivantes pour vous-même, vos enfants et pour vos petits enfants : 1) la tribulation (= détresse), 2) la pauvreté et la perte de votre salaire et autres revenus et de vos biens, 3) la souffrance (de diverses manières, incluant les calomnies et fausses accusations), 4) la prison, 5) une période de tribulation particulièrement intense, suivie de 6) la mise à mort de personnes parmi vos proches (exécutés pour leur foi). Voilà un bon plan d'idéal-martyr en 6 étapes. Mais l'idéal-martyr est-il vraiment biblique?

A) *Visons-nous la bonne cible ?*

Évidemment, j'ai été un peu satirique. Mais en réalité, si c'est contre la moiteur engendrée par le matérialisme (confort, distractions) que nous en avons, ne prions pas et ne prêchons pas en faveur de la persécution. Voici une suggestion plus biblique et plus apostolique, pour la lutte au matérialisme (amour des richesses et du confort): donnons aux pauvres et à l'oeuvre de Dieu (ex. à la mission intérieure au Québec et extérieure).

Si vous êtes un dirigeant chrétien, dénoncez l'amour du matérialisme, des richesses et des heures perdues à des futilités ou gadgets. Mais de grâce, n'idéalisez pas la persécution; ce que la Bible, elle, ne se permet pas.

Alors que j'ai déjà eu connaissance d'enseignants chrétiens qui disaient que c'est le Seigneur qui a dispersé l'Église dans le livre des Actes, le Seigneur dit au contraire à Saul, que Lui, **Jésus est Celui qui est persécuté par Saul, lorsque l'Église est sous attaque** (Ac. 9:4; 22:7; 26:14). Si cette déclaration du Seigneur à l'apôtre, nous est rapportée trois fois dans le livre des Actes, c'est que cela doit revêtir une certaine importance, non seulement pour les Romains de l'époque de l'apôtre, mais aussi pour les autres lecteurs dans l'Histoire.

Ces enseignants allaient jusqu'à prétendre que c'est la mollesse ou la négligence des premiers chrétiens de la Judée, qui fit que le Seigneur avait dû envoyer la persécution pour les disperser. Or, en relisant le livre des Actes, je vois exactement le contraire: les chrétiens sont persécutés parce qu'ils prient, parce qu'ils louent le Seigneur en paroles (racontant la grandeur de Dieu), parce que divers miracles s'accomplissent, parce qu'ils vivent dans le partage et dans un rejet du matérialisme hors du commun à nous faire rougir avec nos gadgets électroniques et nos loisirs de luxe (ils avaient tout en commun, dans un contexte particulier) et parce qu'ils rendent témoignage et réussissent à tel point que «...le Seigneur ajoutait chaque jour à l'Église ceux qui étaient sauvés» (Ac. 2:47).

Je vois encore la même fidélité au Seigneur, par exemple avec l'équipe de l'apôtre Paul qui est persécutée et expulsée de certaines villes ou régions par la force en raison du succès de l'Évangile et non PAS par une mesure disciplinaire née dans la pensée de Dieu.

Faire partie de l'école de pensée du modèle idéal-martyr est dans les faits beaucoup plus facile, lorsqu'on décrit une situation au loin, qu'étant livré soi-même (ou nos enfants) en spectacle parmi les bêtes du cirque (de Rome, pas celui avec des clowns).

B) Témoignages de missionnaires contredisant la théorie de l'Idéal-martyr

Durant mon expérience chrétienne, j'ai entendu quelques témoignages de missionnaires remettre en question, sciemment ou non, cette compréhension de l'Idéal-martyr dans le développement de l'Église.

L'un de ces missionnaires revenait de Chine vers le début des années 1990, et nous fit un rapport que je crois exact. Certes il y avait des chrétiens forts et sincères en Chine, mais il y avait paradoxalement beaucoup de fausses doctrines. Ainsi, ce que nous, occidentaux pensions être des assemblées chrétiennes fortes, étaient assez souvent des groupes mal affermis et quasi-sectaires, sinon carrément des sectes avec certains fondements bibliques. Il y avait un grand besoin en enseignement.

J'ai entendu un témoignage assez semblable récemment, en 2009, d'un missionnaire d'Ukraine, en Europe de l'Est. Suite à l'actuelle ouverture des frontières, les églises naissent en **réaction** aux anciennes églises traditionnelles (ex. orthodoxes) et encore une fois, ces croyants (comme ceux en Chine au tournant de 1990) sont souvent porteurs de fausses doctrines. Ainsi, le premier besoin est encore l'enseignement théologique des leaders.

Certaines de nos idées de la mission, sont même soutenues par des informations qui ne sont plus à jour; un peu à l'image de certains européens qui croient encore qu'en Amérique du Nord, nous sommes des cowboys en guerre de conquête contre les amérindiens (l'image héritée du cinéma).

Des ministères envers l'Église persécutée vous confirmeront que la Chine n'est plus aussi fermée. C'est dans ce contexte qu'il faut prendre les statistiques émanant de ce pays. L'État imprime même un certain nombre de bibles chaque année. Si nous voulons aujourd'hui référer à des pays véritablement opposés à l'Évangile, nous devrions selon eux, parler et prendre les statistiques de pays comme la Corée du Nord et l'Arabie Saoudite.

Il y a un autre fait que nous devons prendre en considération dans nos interprétations des faits, concernant l'Europe de l'Est; ce sont les guerres. Qui a vu la mort de près, ou sous sa fenêtre, dans sa génération, est sou-

vent plus disposé à la recherche d'un sens à la vie et plus conscient de la fragilité humaine. Une intervenante œuvrant en aumônerie pour l'armée écrivait dans un journal destiné aux soldats et habitants de Valcartier et des environs (près de Québec), qu'au front, il n'y a pas beaucoup d'athées. Un terreau semblable, d'un pays dont les frontières étaient très fermées au reste du monde, est souvent mieux disposé à écouter ce que Jésus et les chrétiens ont à dire, dès l'instant où les frontières s'entrouvrent. Mais avant l'ouverture des frontières d'un pays et sa relative réceptivité à l'Évangile, plusieurs générations ont pu mourir en entendant très peu parler de Jésus.

Mais j'irais plus loin: clairement, **l'apôtre des non-Juifs par excellence, n'a pas soutenu le modèle de l'idéal-martyr, c'est-à-dire au sens où il est véhiculé en Amérique du Nord.** Paul ira même jusqu'en appel devant César, en cour, pour défendre la foi chrétienne, plutôt que d'être livré aux juifs qui veulent l'éliminer.

3.2.5 Cinquième attitude acquise : notre compréhension en partie déformée de la soumission aux autorités civiles.

Un des freins à l'engagement social politique non partisan, pour nous chrétiens, c'est une certaine attitude quasi-biblique, mais aussi quasi-non-biblique envers l'autorité.

Il en découle aussi une mauvaise compréhension de certains usages qui pourraient être justifiés des tribunaux dans une démocratie et un État qui se dit de droit, comme le Canada.

Les chrétiens, ceux en tout cas pour qui la Bible tient encore une place centrale en matière de foi, sont, il est vrai, de tout temps encouragés à se soumettre aux autorités civiles.

Il est intéressant de noter que lorsque les apôtres ont ordonné de se soumettre à l'ordre civil établi, ils l'ont fait dans l'empire Romain. Donc, si le chrétien doit se soumettre à l'empereur dans une telle dictature exercée dans la collégialité, à combien plus forte raison se soumettra-t-il dans une démocratie où nous jouissons de davantage de liberté que dans la plupart des pays du monde. Aux yeux des leaders chrétiens promouvant la non-contestation, nous passons donc pour des faibles, lorsque nous nous opposons à un changement social que nous jugeons néfaste pour l'ensemble de notre peuple ou nation (chrétiens ou non-chrétiens) ou pour nos enfants.

Plusieurs chrétiens sincères craignent d'aller contre les Écritures et contre Dieu par la voie politique non partisane, en prenant position contre certaines orientations gouvernementales et en faisant appel aux leviers démocratiques.

OU bien ils ne veulent pas soutenir ceux qui le font, car pour eux, la Bible dit d'éviter les procès et de sup-

porter la persécution. Sauf que la Bible dit d'éviter les procès pour des choses de peu d'importance. Elle nous exhorte à éviter de se poursuivre en justice entre croyants, ce qui conduit à se retrouver jugés devant des non croyants (un autre système de valeurs matérielles et spirituelles que le nôtre; 1 Corinthiens 6.1-8). L'apôtre exprime qu'il vaut mieux souffrir pour la justice que de diffamer la réputation de Christ et de son Église pour un différent banal qui pourrait se régler plus facilement hors-cour et à l'amiable, dans une approche digne de la maturité.

A) «J'en appelle à César» (Actes 25:11) ; et si l'apôtre Paul avait raison ?

Pour ce qui est de supporter la persécution, l'apôtre Paul va cependant plus loin que le chrétien-type actuel, alors que le christianisme en pleine expansion au premier siècle, est accusé d'être contre les hommes; une secte, une peste ou au mieux une nuisance sociale et économique. Voyant l'Église sans cesse accusée de sédition contre les autorités civiles et de haine contre l'humanité, et se voyant sur le point d'être abandonné au sort de ses persécuteurs juifs religieux stricts, l'apôtre décide d'utiliser une clause du droit romain, étant citoyen romain par la naissance. Il en appelle à César, le plus haut tribunal de l'empire.

Pourquoi l'apôtre Paul va-t-il en appel, plus ou moins devant l'équivalent de notre Cour suprême canadienne, alors que le Nouveau Testament dit de se soumettre aux autorités? Jésus n'a-t-il pas dit par ailleurs que ses disciples seraient persécutés et que certains même mourraient? Paul va-t-il donc contre l'autorité de Jésus? Paul veut-il fuir la persécution (un reniement de la foi)? Non, on le connaît bien; Paul a tout supporté pour la cause de l'Évangile de Christ et de la croix.

L'apôtre Paul utilise pourtant une clause du droit romain,

- (1) En raison des faux témoignages à répétition contre l'ensemble de l'Église et de la foi chrétienne.
- (2) surtout donc, parce qu'il ne le fait pas pour ses droits matériels personnels, mais pour le triomphe de la vérité; l'Évangile n'est pas contre les hommes mais pour le bien des hommes. Il veut régler cette question alors que c'est encore possible de le faire. S'il ne le fait pas, il n'y aura pas de libre prédication de l'Évangile dans l'empire Romain. S'il peut sauver quelques années, ou même une génération de relative liberté, c'est déjà cela de gagné.
- (3) En entrant dans le processus prévu par l'État («j'en appelle à César», Ac. 25:11), il respecte l'État et le principe de rester dans le cadre des autorités civiles. C'est un privilège de la constitution romaine. Paul est en plein respect de l'autorité, car l'autorité de l'Empire a elle-même ouvert cette porte de droit. Il l'utilise dans l'intérêt de tous (chrétiens et non-chrétiens), parce qu'il sait que la bonne nouvelle de l'Évangile est pour l'humanité entière et non uniquement pour sa culture, ou pour les seuls chrétiens déjà convertis.

Ceci dit, les disciples répondent par ailleurs qu'il faut «obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes» (Actes 5:29), lorsqu'il est question de les empêcher de parler publiquement au nom de Jésus.

B) Le Culte impérial au temps de l'Église primitive; un test de loyauté envers l'État Romain, et le refus des chrétiens de s'y conformer

Jusqu'où doit aller la soumission du chrétien aux autorités civiles dans un pays démocratique ? Au temps de l'Église naissante, les peuples soumis à Rome devaient se soumettre à une petite cérémonie d'allégeance à l'empereur. Le rituel était simple, mais non moins chargé de sens. Les gens devaient brûler un peu d'encens en public et se prosterner devant une statue de l'empereur en tant que divinité. Voici quelques éléments du contexte historique du culte impérial, rapportés par Michael Green dans son livre *L'Évangélisation dans l'Église primitive* :

«Ce que l'on croyait important peu, l'essentiel était de respecter le cérémonial et les offrandes. Une telle attitude peut paraître totalement inconséquente, mais elle était profondément ancrée dans la mentalité antique». [...] «En Orient, la royauté était depuis longtemps habituée à se voir rendre les honneurs divins». [...] «Bien qu'à l'Occident l'empereur n'ait jamais été officiellement vénéré de son vivant comme un dieu [...] en Orient, par contre, l'empereur était bien considéré comme une divinité. Son culte était réglé par des fonctionnaires de province zélés, et le refus de s'y soumettre pouvait entraîner des conséquences fatales, particulièrement sous les règnes de Gaius, de Néron et de Domitien, qui prenaient leur caractère divin tout à fait au sérieux. Les chrétiens apparurent donc comme des gens très dangereux, puisqu'ils ne voulaient pas donner ce gage élémentaire de loyauté envers l'État». [...] «César devait être honoré, mais non adoré. Jamais ils ne se prosternerait devant lui, ni ne lui offrirait de l'encens. Comment auraient-ils pu le faire? Ils appartenaient à un autre *divi filius*, c'est à un autre *imperator* qu'ils devaient allégeance; c'était un autre *Pontifex Maximus* qui les reliait sûrement à Dieu» (note 8).

Cependant, les chrétiens qui auraient pu y acquiescer extérieurement en apparence, tout en le reniant intérieurement, comprenaient bien la portée d'une telle allégeance. Leur témoignage chrétien en aurait été vidé de son sens. Comment, après s'être prosternés, au sens d'une adoration et avoir reconnu, ou feint de reconnaître la divinité de l'empereur de Rome, auraient-ils pu proclamer sans honte par la suite, qu'il y a un seul Dieu et un seul Seigneur ?

C) Quelle est la pincée d'encens que l'ennemi de Dieu et de nos âmes nous demande aujourd'hui ?

Serait-ce bientôt, ne plus pouvoir parler de Jésus, sauf dans nos assemblées chrétiennes (églises, groupes de quartier) ou dans les maisons ? Ou, beaucoup plus subtile encore, serait-ce de soumettre nos enfants à l'État en lui reconnaissant ses prétentions nouvelles de première autorité morale et spirituelle sur ces derniers (art. 41 de la Charte québécoise) ? Cela mérite réflexion.

D) Prudence et patience; Christ, notre modèle à été apolitique

Il va de soi que, si Paul avait fait son ministère en Chine, il n'aurait pu évidemment agir par un tel droit d'appel à un tribunal plus élevé. Il aurait développé probablement une église plus «souterraine», du moins, une approche différente, selon le contexte (ville, région rurale éloignée).

Christ a pour sa part été apolitique, mais non pas soumis aveuglément aux autorités civiles et religieuses. Il a même eu droit à son pseudo-procès. Les chrétiens doivent tout de même être prudents dans leur approche afin que la voie politique, même NON partisane, ne fasse pas fermer les portes à la foi chrétienne, dans d'autres pays plus «sensibles» à la liberté d'expression des idées. Dans certain cas, il faut reconnaître et accepter que les changements se feront sur une longue période d'influence, comme dans la parabole du levain qui agit lentement pour faire avancer le royaume des cieux sur la terre (Matthieu 13:33). Ainsi, la lutte active contre l'esclavage, une pratique bien ancrée dans les cultures, a nécessité que l'Évangile fasse lentement sa place dans celles-ci.

La lettre de Paul à Philémon, dont l'esclave Onésime (peut-être esclave pour rebourser une dette) s'est converti à Christ, présente un bel exemple de cette approche prudente qui consiste à introduire les changements sociaux positifs, en commençant par influencer les disciples de Christ:

«Peut-être a-t-il été séparé de toi pour un temps, afin que tu le recouvres pour l'éternité, non plus comme un esclave, mais comme un supérieur à un esclave, comme un frère bien-aimé, de moi particulièrement, et de toi à plus forte raison, soit dans la chair, soit dans le Seigneur. Si donc tu me tiens pour ton ami, reçois-le comme moi-même. Et s'il t'a fait quelque tort, ou s'il te doit quelque chose, mets-le sur mon compte» (Phm 1:16-18).



L'Église doit demeurer respectueuse dans sa démarche d'évangélisation et d'influence sociale pour le bien:

«Que votre douceur soit connue de tous les hommes. Le Seigneur est proche» (Ph 4:5)

«Mais sanctifiez dans vos cœurs Christ le Seigneur, étant toujours prêts à vous défendre, avec douceur et respect, devant quiconque vous demande raison de l'espérance qui est en vous» (1 Pi 3:15).

3.2.6 Engagement des églises, des pasteurs, des dirigeants chrétiens et des chrétiens convaincus et équilibrés

Si nous considérons qu'un devoir de l'Église universelle est d'être le sel de la Terre tel que notre Seigneur l'a ordonné, pour représenter non seulement le message du salut, mais aussi les valeurs héritées des prophètes de l'Ancien Testament et des enseignements de Christ et des apôtres, alors logiquement, nous sommes forcés d'admettre qu'en démocratie, il est possible, et nous avons le privilège et la responsabilité, de participer aux débats sociaux et de faire représenter notre héritage chrétien. Ceci se fait évidemment dans le cadre des lois actuelles régissant l'engagement politique des organismes de bienfaisance (note 9). Un jour, nous chrétiens, aurons des comptes à rendre devant Dieu selon que nous aurons, ou non, joué notre rôle de sel de la terre **dans notre génération**.

«Vous êtes le sel de la terre. Mais si le sel perd sa saveur, avec quoi la lui rendra-t-on? Il ne sert plus qu'à être jeté dehors, et foulé aux pieds par les hommes. Vous êtes la lumière du monde. Une ville située sur une montagne ne peut être cachée; et on n'allume pas une lampe pour la mettre sous le boisseau, mais on la met sur le chandelier, et elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison. Que votre lumière luise ainsi devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux». (Mt 5: 13-16; voire aussi Luc 19: 12-27).

À la jonction des 18^e et 19^e siècles en Grande-Bretagne, chrétiens engagés et humanistes s'unissaient pour une même cause juste. Dans celle-ci, des hommes pieux comme le député William Wilberforce et un ancien trafiquant d'esclaves repenté devenu pasteur, John Newton à qui l'on doit le célèbre cantique Grâce infinie (Amazing Grace), ont joué des rôles de leadership. Wilberforce agis-

sait dans la politique, Newton en tant qu'ex-esclavagiste lui-même, par sa prédication de la justice et plusieurs autres, parcourant le pays et l'empire britannique, pour dénoncer ce mal, par les témoignages, et pour faire signer des pétitions, ou parcourant les colonies de l'empire, pour l'établissement et la documentation de la preuve écrite, concernant les mauvais traitements et conditions des esclaves.

Le combat s'est étendu sur deux décennies pour en arriver à l'abolition de la traite des esclaves dans le vaste empire britannique (note 10). Il y a à peine 200 ans, donc, l'esclavagisme était une activité économique comme les autres, en Occident, et TRÈS lucrative, jusqu'à l'intervention de tels chrétiens convaincus. Leur longue persévérance, après de multiples revers, a eu un impact incontournable sur d'autres pays européens et nord-américains. Wilberforce avait pratiquement abandonné son combat après des années d'efforts sans fruits apparents.

Mais c'est dans un second effort ultime, joint à une approche sensée et utilisant les règles de droit et de politique qu'ils ont gagné, dans la poursuite d'un effort concerté. Les efforts intenses de croyants, tels que Wilberforce et d'autres, qui ont combattu dans leur génération, ont convaincu les députés et la population du fait que l'esclavage était un péché, même lorsque pratiqué davantage hors de la vue, dans les parties de l'empire britannique plus éloignées de l'Angleterre (notamment aux Indes).

Encore en cette matière, les humanistes séculiers et révisionnistes de l'Histoire, tentent de récupérer à leur compte les grandes contributions du christianisme à la justice et au droit en Occident.

4. Exemple contemporain d'une cause juste : le cours d'ECR imposé à tous les élèves et fondé sur des assises opposées à la foi chrétienne fervente et à l'engagement

Un bel exemple de cause juste : les enfants qui actuellement ne sont pas chrétiens risquent de ne jamais le devenir car les nouveaux Haman du Québec (relire le livre biblique d'Esther) veulent les inoculer contre la foi chrétienne dès l'enfance, en faisant changer les lois et les chartes.

Le cours d'Éthique et culture religieuse – ECR imposé à tous les élèves depuis septembre 2008 est né de l'approche phénoménologique de l'étude des religions.

4.1 L'Approche phénoménologique de l'ECR

Tel que prévu dès le tournant de 1999-2000, l'assise principale de l'ECR sera celle de la phénoménologie de la religion. Le tout a été confirmé le 10 juin 2009, par le témoignage en Cour supérieure du Québec, du professeur émérite, Georges Leroux, expert philosophe et

pro-ECR dans le procès qui oppose le collège Loyola contre le Ministère de l'Éducation, du loisir et du sport (MELS) (note 11).

La phénoménologie est une philosophie à peine centenaire. Appliquée à l'étude des religions, elle les réduit à la somme de «phénomènes religieux» disparates; une forme de dissection ou de désassemblage.

Le résultat de cette approche amène à conclure que toutes les expériences religieuses sont soit humaines, soit psychologiques, soit inexplicables ou inexplicables; des manifestations qui s'équivalent. Non pas au sens que tout serait également bon, mais en ce que tout est ramené au niveau de la perception humaine et de la culture, incluant les perceptions influencées par le groupe. Les religions comparées par bribes, cessent de former un tout. Le résultat est évidemment trompeur pour un esprit non exercé à ce type d'organisation de l'information, en apparence non idéologique.

Dans ce même esprit, le Groupe de travail qui a préparé le chemin pour l'ECR, a pris dans son rapport officiel, une position à la fois révélatrice et cohérente avec l'idéologie sous-jacente à ce nouveau cours :

«L'un des moyens de développer l'ouverture et la tolérance à l'école est d'initier l'élève aux différentes cultures et aux différentes religions et de **les présenter comme des manifestations de l'esprit créateur humain**, tout aussi légitimes que la sienne» (note 12, gras et souligné ajouté).

Serait-ce notre «pincée d'encens» à César; accepter que notre Dieu soit réduit au rang de création du cerveau humain ou de la culture environnante, un dieu quelconque, avec un petit «d», abaissé au même niveau que les dieux et démons des anciennes mythologies ?

Les plus engagées parmi les religions abordées, sont bientôt interprétées comme déséquilibrées. En effet, selon la vision phénoménologique des religions, l'individu ne devrait pas être engagé activement dans une religion ou une autre. L'engagement religieux relève d'un déséquilibre. C'est ici un point majeur de rupture avec la liberté de conscience des élèves, des enseignants et des parents; donc contre l'esprit et la lettre des chartes des droits.

Cette condition philosophique ouvre la porte aux religions philosophiques et aux gnoses de l'Orient, de plusieurs courants de l'ésotérisme et du New Age, lesquels ne présentent pas de critères clairs de conversion, en début de processus. Chez celles-là, contrairement au christianisme, la conversion relève d'une approche initiatique par étapes. Malgré cette idéologie discriminatoire envers les religions présentant un processus de conversion et d'engagement clairement exprimé, l'opposition à l'engagement religieux constitue une prémisse de la phénoménologie.

Car voici une de ses prémisses fondamentales selon un des principaux promoteurs de l'approche phénoménologique pour l'étude des religions au 20e siècle. Gerardus Van der Leeuw écrira, dans un ouvrage recensant et comparant les expériences ou «phénomènes» religieux :

«Dans les religions de l'équilibre maintenu, on ne peut donc parler ni d'une foi personnelle ni d'incrédulité ...» (autrement dit, Bye, bye mon chrétien ! ; note 13).

Une autre :

«La vie religieuse intérieure prend seulement naissance lorsque l'équilibre est rompu» (la foi engagée ou la conviction serait-elle une pathologie ? note 14).

Et il ajoute que c'est le cas :

«des hébreux, de l'islam et du christianisme» (du profilage religieux, note 15).

Une telle conclusion d'un auteur très influent de l'approche phénoménologique relève évidemment de pré-supposés philosophiques privilégiés par une certaine élite de «spécialistes». C'est leur absolu ou leur vérité immuable, lorsqu'ils encadrent les autres et font changer les lois, les chartes et les constitutions des pays.

On peut facilement y déceler un esprit opposé à la foi engagée ou à la conviction. L'individu, selon cette position, devrait se tenir toute sa vie en perpétuelle négociation ou perpétuel dialogue et accepter de ne jamais s'arrêter à une position ferme (conviction); d'où le si grand nombre de références au «dialogue» dans la présentation du programme de l'ECR.

Ces spécialistes de la vraie vérité ont oublié que le « vivre-ensemble » (autre néologisme), devrait être la tolérance et non l'élimination de la concurrence. Leur « vivre-ensemble » devient dans les faits, le «mourir-ensemble» des messages monothéistes et parfois de ceux qui le portent, dans certains pays durant certaines décennies récentes. Ce fut le cas sous le IIIe Reich qui a appliqué la théorie de la phénoménologie.

L'approche phénoménologique des religions, les réduit à une somme ou construction de phénomènes. Appliquée à l'enseignement des enfants dans le contexte de l'ECR, elle présente les caractéristiques d'une idéologie philosophique soutenant une forme de manipulation psychologique de groupe, au moyen d'une intimidation subtile, aux allures démocratiques, mais sans véritable occasion de remise en question des conclusions de l'ECR.

Les mots comme «délibérations», «dialogue», «discussions», «consensus», et autres du genre dans le groupe, sont en fait de la poudre aux yeux. L'enfant a ainsi l'impression d'orienter les conclusions des échanges ou discussions. Cela n'est vrai que lorsque les

conclusions vont dans le sens du cours. À l'inverse, si le groupe prend une autre tangente, il est ramené aux bonnes conclusions par l'enseignant ou par un personnage des manuels scolaires.

En réalité cela ressemble à s'y méprendre, à de la manipulation psychologique. C'est au moment des délibérations au sein d'un groupe que le plus de dommages risquent de se produire au niveau relationnel; par exemple, pour un jeune d'une conviction quelconque qui verra son point de vu rejeté avec plus ou moins de mépris, perceptible dans le verbal et le non-verbal des autres, ou dans le matériel scolaire. Ceci ne voudra pas nécessairement dire qu'il a tort dans les faits, car les systèmes de valeurs se modifient dans le temps. Souvenons-nous, qu'il y a deux siècles en Occident, l'esclavagisme était perçu comme acceptable par une forte majorité des politiciens d'Angleterre et par plusieurs autres royaumes européens ou leurs colonies. Si les croyants, comme le député William Wilberforce en Angleterre, s'étaient arrêtés au point de vue de la majorité démocratique au parlement, l'esclavage aurait perduré durant plusieurs décennies encore dans le vaste empire britannique et d'autres pays.

Il ne faut pas oublier que l'approche phénoménologique ayant ciblé dans un passé récent les religions jugées contre l'État, faisait partie du bouillon culturel et philosophique portant le National-socialisme de l'avant Deuxième Guerre mondiale, soit avant 1939-1945, dans un pays généralement à l'avant-garde technologique et scientifique sur son temps. Depuis ce temps, l'Allemagne a toutefois révisé sa position et le christianisme n'y est plus considéré comme ennemi de l'État et de l'intelligence. Il y a en effet une différence entre séparer la religion et l'État et éliminer la foi qui se manifeste publiquement. La séparation de la religion et de l'État ne signifie aucunement que les croyants n'aient plus le droit de parler à l'homme d'État. Ils font eux aussi partie du processus démocratique non seulement en tant que groupe, mais aussi chacun, en tant que personnes et citoyens.

4.2 Comment un chrétien bien informé, pourrait-il se taire devant une telle manipulation d'enfants et adolescents chrétiens et non-chrétiens?

Si les enfants de Dieu ne représentent pas la justice sociale sur la Terre, qui le fera, dans un monde où tout, y compris la politique, est mené par l'argent et les richesses; le Matérialisme divinisé que Jésus a associé au Dieu Mammon ?

Dans le contexte actuel de lutte pour les valeurs qui orienteront les politiques des prochaines décennies, je dois aussi en tant que chrétien convaincu, m'opposer à une politique d'État qui déclare, depuis le Rapport Proulx qui nous a mené à l'ECR obligatoire pour tous les élèves, que tous les dieux se valent, parce que tous

des produits de l'esprit humain créateur. Puisque les Esther et les Mardochee de notre société ne prennent pas toute leur place, les Haman remplissent tout l'espace des débats et en évacuent les chrétiens en faisant habilement changer nos constitutions, nos lois et nos chartes depuis deux décennies.

Un enfant ou même un adolescent ne sont pas équipés pour évaluer des subtilités philosophiques complexes et reconnaître des néologismes idéologiques ou des expressions à double sens, ni pour s'opposer aux conclusions d'un cours; conclusions que l'enseignant veillera d'ailleurs à faire reconnaître par la classe, même si l'on prétend qu'on arrivera à un consensus au sein du groupe. Il y a aussi un réel et potentiel conflit avec la figure d'autorité de la classe qui est en jeu.

Laisser l'approche phénoménologique de l'ECR enseigner nos enfants chrétiens, c'est comme laisser l'Haman du livre d'Esther (un antisémite), enseigner les enfants des Hébreux.

Laisser l'ECR être IMPOSÉ aux enfants des non-chrétiens, c'est comme accepter la thèse présentée, à l'effet que la vérité n'existe pas, OU que les valeurs morales et spirituelles transmises à l'école n'auraient aucune importance dans la construction de l'identité et d'une vision du monde d'une nouvelle génération montante.

Pensez-y: notre Seigneur et notre Dieu est réduit au même niveau que les dieux des anciennes mythologies qui seront étudiés au secondaire, ou encore, devient une création de l'esprit humain, voire l'être imaginaire d'une pathologie du cerveau. C'est au sens biblique du terme, un enseignement blasphématoire que l'ECR induit perniciosément à des jeunes d'âge mineur (à distinguer ici : la différence de portée importante entre un juron et un blasphème). Si les non-chrétiens ne peuvent le comprendre, nous le pouvons certainement.

Ne serait-ce pas l'équivalent de notre pincée d'encens à la divinité de César, peut-être banale à première vue, tout comme celle pour laquelle les premiers chrétiens ont plutôt accepté de renoncer à leurs biens et dans certains cas, littéralement à leur vie.

Jésus prend très au sérieux ce que nous permettons qu'il soit fait aux enfants. Bien peu de parents auront la capacité de comprendre les subtilités enseignées à leurs enfants. Encore faut-il que les enfants eux-mêmes puissent leur communiquer. Même si cela devenait le cas, bien peu de parents ont le bagage (formation) ou la disponibilité en vue de corriger semaine après semaine, les insinuations semées via le programme d'ECR, ou via un enseignant peu scrupuleux qui favoriserait certaines approches. Il y en aura inévitablement de tous les camps, derrière les portes closes.

Le tribunal de Christ jugera les prises de position des croyants des démocraties, en tant que croyants au sein de telles démocraties. Celui qui sait faire le bien dans ce contexte et ne le fait pas, commet une faute:

«Délivre ceux qu'on traîne à la mort, Ceux qu'on va égorger, sauve-les ! Si tu dis : Ah ! Nous ne savions pas !... Celui qui pèse les cœurs ne le voit-il pas ? Celui qui veille sur ton âme ne le connaît-il pas ? Et ne rendra-t-il pas à chacun selon ses œuvres ?» (Prov 24.11)

Et il jugera les croyants persécutés des pays totalitaires, en tant que croyants privés de liberté au sein de pays totalitaires. Il demandera davantage, à qui il a été beaucoup donné (Luc 12.47-53), donc à nous qui vivons dans un pays où il nous est possible de dénoncer l'injustice et les Haman de ce siècle:

«Tous les serviteurs du roi, qui se tenaient à la porte du roi, fléchissaient le genou et se prosternaient devant Haman, car tel était l'ordre du roi à son égard. Mais Mardochee ne fléchissait point le genou et ne se prosternait point» (Esther 3. 2).

Mardochee, ce héros, ne vivait pas en démocratie. Et pourtant, il a décidé de ne pas fléchir les genoux devant l'élite antisémite qui manipulait le roi et faisait changer les lois pour pouvoir persécuter les croyants hébreux pratiquants. Mardochee était soumis au roi, mais il avait perçu quelque chose chez Haman. Le temps lui révéla par la suite que la volonté de Dieu ne pouvait pas être que les croyants hébreux ciblés, soient éliminés de l'espace public, ou éliminés tout court.

4.3 Un projet d'exclusion des chrétiens des postes d'influence dans la société

Déjà, des médias francophones sérieux (réseaux de télévision, de radio et l'internet) suggèrent a mots à demi couverts et ce, depuis la course politique de Stockwell Day contre Jean Chrétien en 2000 et plus encore aux élections fédérales de 2008, que les croyants les plus engagés devraient logiquement être exclus non seulement des fonctions publiques, mais même des débats publics. De telles idéologies s'insèrent, tel un ver informatique, dans les méandres des législations que d'autres font changer, petit point, par petit point. Aurait-on idée de priver les chasseurs sportifs d'un accès dans les débats sur les modifications à la législation en matière de chasse et de pêche, sous prétexte qu'ils ne sont pas neutres en la matière? C'est pourtant ce que l'on propose pour les chrétiens convaincus en matière de foi et d'éthique (valeurs).

Une lettre envoyée à l'Ombudsman de la Société Radio-Canada (SRC), dénonçait récemment un cas semblable en 2008, visant à ridiculiser les politiciens qui courtoisaient un groupe évangélique et du même coup, à attaquer l'intégrité des pentecôtistes, tandis que des centaines de milliers de personnes au Québec, croient aux horoscopes sans être écartées de leur citoyenneté, ni des droits démocratiques qui y sont inhérents (la lettre

à l'Ombudsman de la SRC, intitulée **Marginaliser les évangéliques au Québec**, (Gosselin 2008).

Une certaine élite intellectuelle et possiblement certaines alliances, cherchent à étouffer toute voix des églises. On le voyait au niveau législatif, par exemple, en 2005, année où les enseignants ont perdu leur droit à la liberté de conscience dans l'enseignement des matières scolaires. Ceci s'est opéré dans le contexte de préparation de la voie au nouveau cours d'ECR et de l'intégration de ses principes à diverses matières du curriculum (programme) scolaire. Pour le sociologue Gary Caldwell, cet exercice législatif viserait à éliminer la résistance pouvant provenir du milieu scolaire.

4.4 Altération de la Loi sur l'Instruction publique en 2005

Concernant la liberté de conscience de l'enseignant prévu autrefois par la Loi sur l'Instruction publique, l'article 20 a été abrogé en 2005. Cet article se lisait comme suit :

«L'enseignant a le droit de refuser de dispenser l'enseignement moral et religieux d'une confession pour motif de liberté de conscience».

Cet article 20 aurait pu être adapté à la nouvelle réalité de l'ECR, sans pour autant être abrogé. L'abrogation de l'article 20 de la Loi sur l'Instruction publique vise l'imposition du cours d'ECR et son intégration ayant des ramifications avec le reste du curriculum. Cette abrogation importante ouvre la voie aux mesures disciplinaires contre les enseignants. Cela a pour conséquences qu'un chrétien engagé, ne pourrait plus refuser de dispenser une matière, en tout ou en partie, du fait qu'elle contiendrait des éléments idéologiques, d'ordre religieux, philosophique ou moral, avec lesquels il n'est pas à l'aise. Ce n'est pas du futur dont il est question ici, mais bien du présent, depuis l'année 2005.

Encore une toute petite pincée d'encens à la divinité de César et une révérence devant l'esprit d'Haman. Drôlement préoccupant, quand on sait que l'ECR n'est pas seulement un cours, mais une approche dont il est prévu qu'elle ait des imbrications avec d'autres matières (ex. français, sciences, histoire).

4.5 Détournement de l'intention de l'article 41 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne

Pour ce qui est de l'autorité morale et spirituelle des parents sur les enfants, celle-ci est maintenant supplantée par l'État, sans que les parents, ni semble-t-il les médias, n'aient compris la manœuvre, car l'impact réel du changement était méconnu, lorsque la Charte québécoise fut ouverte en 2005 (Art. 41).

En retirant aux institutions d'enseignement l'obligation de dispenser les enseignements confessionnels des grandes traditions du christianisme au Québec (catholiques et protestantes), l'État a profité de l'ou-

verture de l'article 41 de la Charte, pour préciser que l'enseignement que les parents peuvent transmettre à leurs enfants se fera dans le respect des droits «et de l'intérêt de ceux-ci». Cela en modifie la portée, selon ce que confirment des avocats experts, consultés par la Coalition pour la Liberté en éducation (CLÉ).

Qui détermine désormais ce qui est de l'intérêt moral et spirituel de l'enfant? Nous sommes obligés de conclure que c'est l'État et ses mandataires.

Question: quel mécanisme garantit pour le futur, la liberté de conscience des enfants et des parents ?

- Seraient-ce les constitutions ? Pourtant non, la constitution canadienne a été modifiée, libérant le Québec de l'application de l'article 93. Ceci prouve qu'il est possible de modifier rapidement la constitution d'un pays démocratique comme le Canada.
- Seraient-ce les chartes des droits? Aucune garantie ! Car pareillement, il a été facile de changer la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, pour une restructuration sociale. Et ce sont surtout les droits individuels qui sont protégés par nos chartes. Ceci tend à amener le fardeau de la preuve sur l'individu, livré à lui-même devant l'État tout-puissant. ET n'oubliez jamais que le terme État, signifie dans les faits, une poignée de personnes; souvent même les non-élus (ex. consultants, hauts-fonctionnaires) qui transcendent les élections et les partis politiques. Les consultations publiques deviennent de plus en plus, quant à elles, de simples moyens d'évacuer les tensions sociales. Il est de plus en plus facile de prédire les grandes lignes de leurs conclusions, avant même la tenue de telles consultations.

En réalité, l'État québécois s'est autoproclamé comme l'entité suprême (le nouveau magistère) qui détermine ce qui est de l'intérêt moral et spirituel de l'enfant, et ce même hors de la salle de classe. Il a modifié sa Charte des droits (art.41) et ses lois, entre autres, la Loi sur l'Instruction publique (LIP), pour parvenir à cette fin. En plus, l'État a mandaté l'école qui «doit faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement» (art. 36 de la LIP); «doit» indiquant un devoir, une obligation, et non un pouvoir (peut) ou une permission. Que conclure de ce cheminement spirituel à l'école, dans le contexte où la foi chrétienne est bannie des écoles publiques depuis l'année 2008 ? Suggestion : il est possible et probable, que des courants spirituels prennent (ou prendront) en charge les enfants, sans égard aux choix de leurs parents.

4.6 Des idéologies antichrétiennes imposées dans l'enseignement public dans des cours obligatoires pour tous

Le cours relativiste d'Éthique et culture religieuse (ECR) est un exemple majeur d'antichristianisme latent, relié directement au retrait du droit de liberté de conscience des enseignants en 2005 (abrogation de l'art. 20 de la Loi sur l'Instruction publique).

Comment un chrétien peut-il à partir de maintenant tolérer, que dans l'enseignement dispensé à ses enfants, notre Dieu soit abaissé au même niveau que Grand-Lièvre, le créateur de la Terre (note 16), ou que les dieux des anciennes mythologies ? On suggère ainsi, par une méthodologie comparative, que comme ces légendes ont disparu, il en est ainsi de la foi chrétienne pour un futur plus ou moins rapproché. Une petite pincée d'encens...

Parce que selon la perception de l'enfant, on lui communique subtilement que ces interprétations sont d'un même ordre, puisque toutes le fruit de l'esprit humain créateur, et ce, dès le dépôt du Rapport Proulx en 1999. Ce dernier a donné les grandes orientations à ce cours avec son Étude 1. C'est, rappelons-le, l'approche typique approuvée par l'État en 1999, favorisant l'angle «phénoménologique», qui a été retenue pour l'enseignement de type culturel des religions.

Autre exemple : comment accepter que dans ce cours, les déclarations sur des éléments clés de la foi chrétienne soient affaiblies (souvent présentées au conditionnel) alors que pour certaines autres religions qui semblent davantage craintes, comme l'islam, elles soient présentées comme une conviction (à l'affirmatif)?

Par exemple, concernant les définitions des livres que sont la Bible et le Coran:

«Bible : livre que les chrétiens considèrent comme la parole de Dieu. »

mais

«Coran : livre rapportant les paroles de Dieu rapportées par Muhammad » (soulignement ajouté, voir note 17)

Une autre petite pincée d'encens...? Il serait peut-être temps de se réengager en matière de sensibilisation et d'intervention sociale de nature politique non partisane. Il ne faut surtout pas se cacher que des intérêts plus ou moins obscurs portés par les flots de l'incontournable et englobante mouvance postmoderne (une convergence idéologique, voir note 18), et en pays post-christianisé, travaillent dans la même direction et dans l'ombre, à l'aide d'arguments habiles, et de mots à double sens, pour que les chrétiens n'aient plus accès à l'«espace public», et ce, dans son sens le plus large possible; soyez en assurés.

5. Quel sera le prochain grand débat social au Québec?

Quel sera le prochain grand débat social au Québec? Certainement, l'euthanasie, le suicide-assisté et la légalisation des drogues en seront. Mais il y aura presque assurément une prochaine tentative d'imposer un bâillon aux églises et aux mouvements chrétiens, sans

oublier les chrétiens en tant qu'individus, en divers lieux ou fonctions, englobés par le terme «espace public».

5.1 La Commission Bouchard-Taylor a proposé dans son rapport, la mise en chantier d'un Livre blanc sur la laïcité

La Commission Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles (note 19) a proposé dans son rapport, la mise en chantier d'un Livre blanc sur la laïcité.

Sur cette lancée d'une recommandation pour un Livre blanc sur la laïcité, les tenants d'une laïcité radicale vont plus loin dans leurs représentations et pressions médiatiques et réclament rien de moins qu'une charte de la laïcité.

Une semaine après que la Fédération des femmes du Québec (FFQ) ait adopté une déclaration en faveur de la tolérance du voile dans les institutions publiques, huit féministes laïques menées par l'auteure de Ma vie à contre-Coran, Djemila Benhabib, et par la présidente du Mouvement laïc québécois (MLQ), Marie-Michelle Poisson ont vivement réagi. La présidente argumentait, le 21 mai 2009, qu'il n'existe actuellement «aucune déclaration ou reconnaissance formelle de la laïcité de l'État, tant au Québec qu'au Canada» (Judith Lachapelle, **Pour une charte de la laïcité**, La Presse, 22 mai 2009, trouvé sur Cyberpresse, le 8 août 2009).

Le discours est en apparence assez posé, mais cela n'est pas sans rappeler les déclarations d'organismes dans des dossiers semblables, notamment ayant mené à l'abolition des écoles chrétiennes publiques, contrairement aux prévisions de la FCSQ et des protestants minoritaires au Québec. Voici un exemple d'une position actuelle qui peut sembler tolérante et présentée comme résumant la pensée de la présidente du MLQ:

«Mme Poisson l'a répété: le Mouvement n'est pas contre les religions, ni pour la destruction du patrimoine religieux. Le fameux crucifix de l'Assemblée nationale, dit-elle, doit être retiré et placé au musée. Les processions religieuses peuvent se manifester quand elles respectent les règlements municipaux. Hormis les représentants de l'État, les gens sont libres d'afficher leurs croyances pour autant qu'elles ne nuisent pas aux autres, selon le MLQ» (Judith Lachapelle, **Pour une charte de la laïcité**, La Presse, trouvé sur Cyberpresse, 22 mai 2009, consulté sur Cyberpresse le 8 août 2009).

Forts de notre expérience du passé, nous pouvons déjà prédire qu'il suffirait à l'État québécois, de contraindre les villes à modifier leurs règlements municipaux pour interdire une marche pour Jésus, une manifestation chrétienne, les activités d'une église qui évangélise dans un parc municipal via un concert chrétien ou des témoignages, et le reste.

Il y a, j'en suis convaincu, des risques élevés que ce discours soit récupéré par d'autres intérêts antireligieux plus radicaux ou spécifiquement antichrétiens.

D'ailleurs, d'un côté de la bouche, la présidente du MLQ dit qu'elle n'est pas contre les religions, mais sur le site web de l'organisme qu'elle préside, on trouve la louange d'un ouvrage publié par un auteur fortement anti-religieux, le biologiste néodarwinien, Richard Dawkins :

«Paru à l'automne 2006, le dernier opus de Richard Dawkins s'intitule : **The God Delusion** — ce qu'on peut traduire par : Dieu comme délire. C'est un livre merveilleusement bien écrit, informatif, percutant et qui ne recule ni devant les questions difficiles, ni devant les sujets polémiques.

Dawkins entend montrer que la foi religieuse est un délire, au sens où elle est une fausse croyance qui persiste malgré la prévalence de fortes et convaincantes données qui la contredisent» (Note 20). On apprend aussi dans l'article que :

En 2005, en guise de clin d'œil à l'expression « Le bouledogue de Darwin » que l'on avait appliquée au XIX^e siècle à Thomas Huxley (1825- 1895), le magazine Discover a baptisé Dawkins «Le rottweiler de Darwin » (Ibid.).

On trouve encore dans le même article élogieux du MLQ envers Dawkins, cette citation que cet organisme laïc semble considérer comme «soft» ou non antireligieuse :

«La religion est une insulte à la dignité humaine. Avec ou sans elle, on aurait de bonnes personnes se comportant bien et de mauvaises personnes se comportant mal. Mais la religion est nécessaire pour que de bonnes personnes se comportent mal» (Ibid., Steven Weinberg, cité par R. Dawkins, 2006, p. 249).

Alors, oublions l'idée d'un MLQ non ennemi des religions; c'est comme pour les autres dossiers des dernières décennies. Personne ne prendra la défense de la liberté de culte et de l'expression publique de la foi, soit hors de la maison et de l'église locale. Et que produirait une église locale dont le message serait interdit hors de ses murs?

C'est à mon sens le prochain débat où la communication de l'Évangile a le plus à perdre dans l'«espace public», depuis l'ECR obligatoire dans les écoles et

depuis la modification de l'article 41 de la Charte québécoise.



5.1.1 «L'espace public» : un néologisme qui reste entièrement à définir, sinon à proscrire, pour ce qu'il pourrait cacher ou véhiculer en terme d'ambiguïtés

Durant les consultations publiques par la Commission Bouchard-Taylor, on a vu une utilisation médiatique très fréquente, ayant l'allure d'un néologisme idéologique. L'expression «espace public» trouvait un large écho dans les médias, mais que signifie-t-elle, en fait? Un des grands enjeux sera la surveillance de la portée et de la définition de cet «espace public», mise en relation avec les activités proscrites ou permises. Ce point sera extrêmement important, pour

ne pas dire primordial.

5.1.2 Les chrétiens de foi engagée risquent d'être bâillonnés par le sens le plus restrictif possible, du néologisme espace public

Le terme «espace public» est depuis environ deux ans, galvaudé dans tous les types de médias et sur plusieurs tribunes et il pourrait prendre plusieurs sens possibles ou faire l'objet de consensus ou compromis, sans avoir été premièrement défini. Certains le comprennent au sens des Institutions publiques et d'État, alors que d'autres le prennent dans son sens le plus élargi possible, incluant les centres commerciaux; tout ce qui est hors de la maison privée et des lieux de cultes. Souvenez-vous de la saga médiatique pour la présence d'un simple sapin de Noël, contestée dans un centre commercial.

Quel sens légal sera arrêté pour ce néologisme «espace public»; expression qui prend un sens nouveau et obscur, dans le contexte du débat sur l'expression publique de la religion? Et l'expression publique de la «religion» inclut les chrétiens, que nous soyons ou non d'accord avec l'identification de «religion» pour décrire notre foi et notre relation avec Dieu.

Doit-on entendre:

- Les institutions publiques (alors que les animateurs spirituels des religions orientales sont accueillis à bras ouverts, dans les écoles publiques depuis quelques années) ?
- La prise de parole d'un croyant dans une consultation publique ?
- La fonction politique par élection, remplie par une personne chrétienne ou de tendance chrétienne (conseiller municipal, maire, député, ministre, premier

- ministre)
- Les fonctions et positions d'influence non élues occupées par des personnes chrétiennes; ex. la fonction d'enseignant placée sous surveillance par le moyen du retrait en 2005 de la liberté de conscience, OU les fonctions de gestion publique, de juge, de procureur (avocat), de sénateur, de psychologue ou psychothérapeute, de magistrat, de haut-fonctionnaire, etc. ?
- De cette manière, les ordres professionnels et leurs membres ?
- L'accès aux églises et aux organismes chrétiens aux débats publics à caractère moral, éthique ou sociopolitique ?
- L'internet et les ondes radio ou TV; ex. une émission de radio chrétienne ?
- Les lieux publics, incluant les centres commerciaux qui appartiennent en réalité à des intérêts privés d'où on veut évincer les références au christianisme à Noël (ex. sapin des «Fêtes» et bannissement du mot Noël) ?
- Les locaux d'écoles loués en dehors des heures de classe par une assemblée chrétienne pour une conférence ou pour ses réunions (ex. les églises chrétiennes non propriétaires d'édifices, louant des locaux pour leurs cultes) ?
- La tenue d'un concert public chrétien avec témoignage de la foi ?
- Les parcs et les rues; peut-être même les tables des cafés et café-terrasses (aura-t-on le droit de tenir une conversation sur Jésus ou de donner un traité chrétien à un contact sur la rue ou dans un parc) ?
- Les publicités chrétiennes et les citations de la Bible dans les publications comme les journaux et les magazines ?
- Les comptoirs ou kiosques de vente de littérature (tabagies, librairies) ?
- La piscine municipale qu'on pouvait louer pour un baptême d'eau de plusieurs personnes le même jour ?
- L'auditorium ou la salle d'une école publique, telle une polyvalente ou un cégep, loués pour la tenue d'une activité spéciale, comme une conférence sur le créationnisme ou un concert chrétien ?
- Un bâtiment / une salle communautaire municipal(e) louée pour les activités d'une assemblée chrétienne ?
- Et tout autre élément du même ordre que ceux mentionnés... ?

Jusqu'où ira la définition de ce qu'est cet « espace public » et les restrictions imposées aux manifestations publiques de la foi chrétienne ? On ne le sait pas.

Selon leur tendance des deux dernières décennies, les médias francophones conserveront probablement la ligne éditoriale la plus libérale et donc, la plus opposée aux valeurs chrétiennes. En fait, le prochain grand débat sera probablement dans la continuité directe du débat du cours d'ECR, mais transporté à un autre niveau, celui de la société québécoise en général; un débat élargi et transporté hors de l'instruction publique et des institutions.

5.1.3 Quelques pistes d'orientation en conclusion

L'impact idéologique véritable de deux cas à débattre

- 1) la modification de l'article 41 de la Charte québécoise touchant l'autorité parentale et
- 2) l'ECR obligatoire pour tous les élèves,

se fera vraisemblablement ressentir surtout à moyen terme; pour quelques années de manière plus modérée et d'une manière importante à plus long terme; quand une cohorte d'élèves aura traversé tout le processus du primaire au secondaire et que ces enfants seront en poste, dans diverses fonctions dans la société.

Mais une charte de la laïcité produite par le Gouvernement aurait un impact direct et immédiat pour restreindre la transmission de la foi chrétienne hors du foyer et des églises locales au Québec et non PAS, évidemment, pour lui manifester une plus grande ouverture. Pour ces raisons, nous avons intérêt à être présents individuellement et de façon concertée et probablement par la voie légale, à nous préparer pour la charte de la laïcité (face au lobby de certains groupes ultra-laïcs) ou pour le Livre blanc sur la laïcité et le consensus qui reste toujours à construire selon la Commission Bouchard-Taylor (p. 271).

Proposons une définition de l'«espace public», parce que si nous chrétiens n'en avons pas, soyez assurés que plusieurs groupes engagés en ont une; un espace public dans son sens le plus restrictif et contraignant possible pour les chrétiens. Même chose pour les restrictions d'accès aux débats pour les églises et les chrétiens; restrictions à anticiper comme opposition à leur participation active aux orientations qui seront prises.

L'autre grande implication qui découle du sens à donner à «l'espace public», serait d'identifier des exemples de religions, spiritualités et philosophies religieuses OU antireligieuses, afin qu'elles n'aient plus d'accès privilégié particulier (direct ou par la bande), par rapport à la foi chrétienne exclue du curriculum des écoles publiques.

Et s'il y avait un livre biblique pour nous inspirer en la matière, ce serait à mon avis le livre d'Esther, où l'action politique et la prière (recherche de Dieu) se sont faites d'une manière équilibrée et respectueuse des autorités civiles, sans accepter de se laisser éliminer par un homme et ses complices qui n'étaient aucunement soumis au roi et au contraire, le manipulaient et faisaient changer les lois pour les fins de leur propre agenda social et idéologique.

Notes

* Il est permis de citer des extraits de ce texte ou de le distribuer librement, sans toutefois le scinder et en accordant le crédit à son auteur. (Québec, 25 août 2009)

<http://espace.canoe.ca/YaPasdPresse/blog/gilles1353@gmail.com>

1. Fédération des commissions scolaires du Québec – FCSQ, Intervention de la Fédération des commissions scolaires du Québec

Comité mixte spécial pour modifier l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 concernant le système scolaire au Québec, Mémoire, Octobre 1997. Trouvé sur : <http://www.fcsq.qc.ca/Publications/Memoires/1997/m971001.html>, page consultée le 18 juillet 2009).

2. Tous ont péché et sont séparés de la présence de Dieu selon Romains 3:23 et le salut gratuit et immérité se trouve en Jésus-Christ, selon Ro. 6: 23.

3. MIRABAIL, Michel. Les 50 mots clefs de l'ésotérisme. Privat. Toulouse, 1981, p. 98-99.

4. GOSELIN, Paul. Fuite de l'Absolu, Vol. 1, section «L'Église invisible», Éd. Samizdat, 2006, p. 30-31.

5. LENOIR, Frédéric. Le Christ philosophe. Plon. 2007, p. 169-170 (soulignements ajoutés).

6. MILLER, Solveig et SÉRODE, Anne. Le Yoga à l'école, reportage diffusé à l'émission Enjeux, le 21 mars 2006, durée 13 min. 34 sec.

Trouvé au lien suivant: http://www.radio-canada.ca/audio-video/pop.shtml#urlMedia%3D/Medianet/CBFT/Enjeux200603212141.aspx&promo%3DZAPmedia_Enjeux

Ou à partir de l'hyperlien sur la page suivante, consultée le 26 juillet 2009:

http://www.radio-canada.ca/actualite/v2/enjeux/niveau2_7714.shtml#

7. Film vidéo à voir : La grâce du ciel (Amazing Grace). Alliance Atlantis Vivafilm. 2006. 116 min. (disponible pour location dans certains club video comme Videotron, ou pour achat dans certaines librairies chrétiennes; recherchez la version doublée en français, sinon la version non doublée est sous-titrée en français).

8. GREEN, Michael. L'Évangélisation dans l'Église primitive. Le développement de la mission chrétienne des origines au milieu du troisième siècle. Éditions des Groupes missionnaires. 1981 (trad. de Evangelism in the Early Church, 1969), p. 37, 46-47.

9. L'engagement des organismes de bienfaisance enregistrés en politique non partisane est permis au Canada, pourvu que cet engagement politique soit relié aux fins de cet organisme et sous certaines autres réserves (CPS-022, Activités politiques; <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/chrts/plcy/cps/cps-022-fra.html>, consulté le 23 juin 2009).

La part d'engagement autorisée des ressources de l'organisme de bienfaisance enregistré est fonction des revenus annuels de ladite œuvre de bienfaisance. (source: Agence du revenu du Canada, Énoncé de politique, Activités politiques, CPS-022 : 9. Quelle est la limite des dépenses que la Loi de l'impôt sur le revenu impose relativement aux activités politiques?)

Trouvé sur <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/chrts/plcy/cps/cps-022-fra.html#9> lien consulté le 24 juin 2009).

10. La Grâce du ciel (Amazing Grace). Vidéo. Alliance Atlantis Vivafilm. 2006. 116 min.

11. Troisième journée du procès de Loyola contre la ministre Michelle Courchesne : Mercredi 10 juin, témoignage de Georges Leroux, expert philosophe : M. Leroux a tenu à préciser que l'approche adoptée envers les religions n'était pas « phénoméniste », mais pouvait plutôt être qualifiée de « phénoménologique ». Trouvé sur le blogue Pour une école libre au Québec,

<http://pourunecolelibre.blogspot.com/2009/06/troisieme-journee-du-proces-de-loyola.html> (consulté en juin 2009)

12. PROULX, Jean-Pierre et al. Laïcité et religions. Perspective nouvelle pour l'école québécoise, Groupe de travail sur la place de la religion à l'école, 1999,

p. 90 – Aussi et mieux connu sous le nom de « Rapport Proulx »).

13. VAN DER LEEUW, Gerardus. La religion dans son essence et ses manifestations : Phénoménologie de la religion, Traduit par Jacques Marty. Paris, Payot, 1970. p. 516 (version originale parue en 1933).

14. Ibid., p. 516

15. Ibid., p. 516

16. LAUZON, Valéry et CARRIÈRES, Agate. Près de moi. Manuel B. Éthique et culture religieuse. 2e année du 1er cycle du primaire. Éditions CEC, 2008, p. 18-21.

17. LAUZON, Valéry et CARRIÈRES, Agate. Près de moi. Manuel A. Éthique et culture religieuse. 1ere année du 1er cycle du primaire. Éditions CEC, 2008, p. 13.

18. GOSELIN, Paul. Fuite de l'Absolu. Vol. II. Éditeur: Samizdat - 2009 (www.samizdat.qc.ca/publications), 574 pages.

L'auteur est anthropologue et a approfondi son sujet sur plus de deux décennies.

19. La Commission Bouchard-Taylor a recommandé un Livre blanc sur la laïcité. On peut trouver cette recommandation dans le rapport suivant :

BOUCHARD, Gérard et TAYLOR, Charles. Rapport. Fonder l'avenir. Le temps de la réconciliation. Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Gouvernement du Québec, 2008, p. 271.

20. BAILLARGEON, Normand, Plaidoyer pour l'athéisme, trouvé sur <http://www.mlq.qc.ca/cite-laique/numero-7/plaidoyer-pour-latheisme>, page consultée le 8 août 2009, article initialement publié dans le numéro 7 de Cité laïque).

Au sujet de l'auteur

Études

Baccalauréat en Théologie avec majeure en pratique pastorale (2005) Institut Biblique du Québec - IBQ (protestant évangélique)

Diplôme en Théologie, Collège Biblique Québec, dernière cohorte de Formation Timothée (1990), 40 cours avec crédits pour ministère pratique

Diplôme en Techniques d'Aménagement du territoire (et urbanisme, 1983)

Principales Implications comme volontaire (bénévole)

Pasteur, Église de l'Alliance Chrétienne et Missionnaire (ACM) de Rimouski (2002-2004), généralement partagé avec un emploi

Présidence du conseil d'anciens et coordination des ministères, Église de l'ACM de Rimouski, en l'absence de pasteur en fonction (2001-2002)

Membre, Table de concertation sur l'Éducation protestante par le biais du Comité régional du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (2000)

Aide-pasteur et suppléant pastoral (congrégations et vacances du pasteur), Assemblées de la Pentecôte du Canada (APDC / PAOC), Matane, 1986-1993

Prédicateur suppléant régional (env. 80 occasions, 1989-1994, 1996)

Autres principales implications comme volontaire :

Secrétaire de conseils administratifs d'églises au sein de 2 assemblées, APDC et ACM (cumulant 9 ans env.)

Responsable (enseignement et animation) d'un groupe de quartier d'étude biblique et de prière (env. 5 ans)

Enseignant de la Bible ou de thématiques chrétiennes en église (formation de disciples), adultes et jeunes adultes (1987-1991 et 1999-2001 env.)

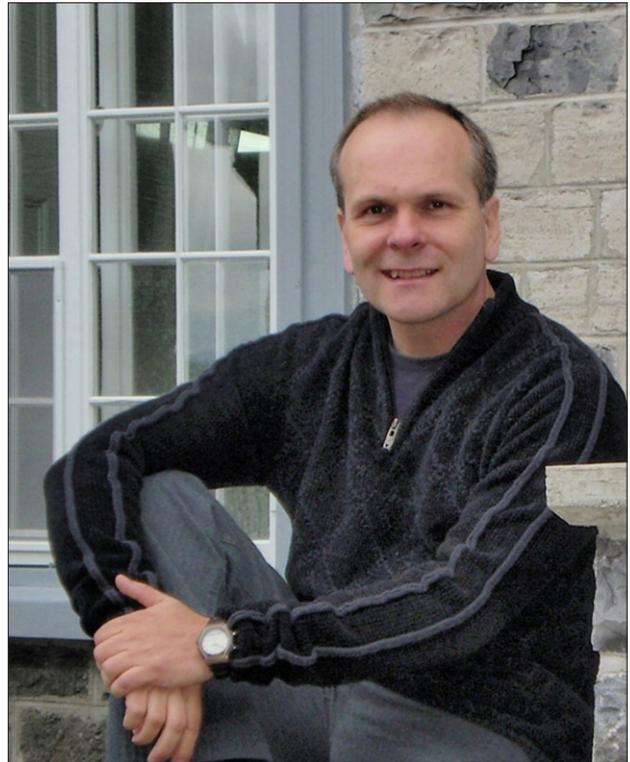
Quelques réalisations hors-églises :

Conception et animation d'une série de 12 émissions pour la radio communautaire CKMN 96,5 FM, Rimouski (été 2006). Une réflexion documentée et musicale d'une heure, à caractère social, avec une touche de spirituel.

Éditeur et le rédacteur (mais non le programmeur) pour un site web pour personnes en démarche de réflexion spirituelle ou seekers, depuis 2000, ainsi que pour 2 nouveaux blogues à caractère sociopolitique.

Gilles demeure à Québec où il travaille dans le domaine de la géomatique.

Adresse courriel pour lui écrire:
gilles1353@gmail.com



ANNEXE 1 Lettre du directeur de la FCSQ, accompagnant le formulaire-type pour les consultations par les commissions scolaires

La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec



Sainte-Foy, le 16 juin 1999

Aux présidentes,
aux présidents,
aux directrices générales et
aux directeurs généraux
des commissions scolaires

Objet : Document de consultation sur la place de la religion à l'école

Madame,
Monsieur,

Tel que je vous l'avais annoncé la semaine dernière, vous trouverez, avec la présente, le document que la Fédération a préparé à votre intention pour que vous puissiez nous présenter la position de votre commission scolaire.

Le document que nous vous présentons a été élaboré à partir des cinq grandes orientations définies au rapport Proulx. Pour chacune d'elles, nous suggérons un certain nombre de questions qui vous permettront de cerner votre position. Bien entendu, une section est prévue pour ajouter, s'il y a lieu, d'autres questions ou commentaires si vous le désirez. De même, nous vous demandons de nous retourner la position de votre commission scolaire, soit par courrier électronique, soit par télécopieur.

Même si la Fédération continue actuellement ses démarches auprès du ministre afin de faire reporter les travaux de la commission parlementaire (voir lettre ci-jointe), nous devons travailler, pour l'instant, avec la décision de l'Assemblée nationale qui a arrêté la date du 13 septembre pour la réception des mémoires et celle du 21 septembre pour le début des auditions en commission parlementaire.

Ainsi, nous avons convoqué la Commission permanente sur la mission éducative et le Bureau de direction de la Fédération pour la fin de semaine des 10 et 11 septembre. De ce fait, nous vous demandons un retour «ultime» de la position de votre commission scolaire pour mardi le 7 septembre à 13 heures.

...2

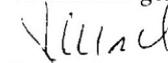
1001, avenue Bégon
C.P. 490, Sainte-Foy
(Québec) G1V 4C7
Tél.: (418) 651-3220
Télééc.: (418) 651-2574

-2-

Pour tous renseignements supplémentaires, je vous prie de communiquer avec monsieur Robert Pleau de la Fédération au numéro de téléphone (418) 651-3220, par télécopieur au numéro (418) 651-2574 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : rpleau@fcsq.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le directeur général,



Réjean Morel

RM/cdi
p.j.

Commentaire

On remarquera que cette lettre accompagnant le formulaire-type pour la consultation du public a été émise à Sainte-Foy (siège social de la FCSQ), le 16 juin 1999 (page 1 sur 2). Ceci nous place presque trois mois après le dépôt du Rapport Proulx. Les études étaient donc terminées et les recommandations (orientations) déjà déposées. L'exercice visait-il seulement à dépressuriser la cocotte sociale ? Comment les personnes consultées pouvaient-elles répondre «Non» au «vivre-ensemble» et à la «vie bonne», sans savoir quelles idéologies philosophiques soutenaient ces néologismes et d'autres semblables ? Ce fut, selon mon analyse, un exercice pseudo-démocratique, peut-être même à l'encontre l'intention initiale du pouvoir politique.
Gilles Bernier

Liste des principaux sigles et abréviations

Cégep : Collège d'enseignement général et professionnel (au Québec).

CLÉ : Coalition pour la Liberté en éducation (<http://coalition-cle.org/>).

CS : Commission scolaire; entité administrative, territoriale et linguistique pour la gestion propre au système d'instruction publique du Québec.

ECR : Éthique et culture religieuse; cours obligatoire de la première année du primaire à la cinquième du secondaire depuis la rentrée scolaire 2008. Il a été implanté sur recommandation du Rapport Proulx et de son Étude 1; étude dont les conclusions apparaissent particulièrement au chapitre 9 et à l'Annexe 1 du rapport. Il est l'accomplissement d'un cours recommandé, désigné au départ comme l'Enseignement culturel des religions.

FCSQ : Fédération des commissions scolaires du Québec.

FFQ : Fédération des femmes du Québec.

IVG : interruption volontaire de grossesse, selon le terme légal en usage en France (appelée avortement thérapeutique ou volontaire au Québec).

LIP : Loi sur l'Instruction publique (Québec).

MELS : Ministère de l'Éducation, du loisir et du sport (du Québec), ayant succédé au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), suite à une restructuration des ministères.

MLQ : Mouvement laïc québécois.

SRC : Société Radio-Canada qui diffuse via la radio traditionnelle et numérique, la télévision, l'internet, les podcasts (reliés à la mobilité via internet). C'est une société d'État, donc subventionnée à même les impôts et taxes des contribuables canadiens.

VIH/SIDA : Virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA). Le VIH est l'agent causal (cause) de la pathologie appelée SIDA. La fusion des deux abréviations en une seule (VIH/SIDA), permet de simplifier la documentation; par exemple, les rapports d'études et de statistiques, notamment ceux de l'organisme ONUSIDA. Le SIDA résulte en une dysfonction du système immunitaire chez la personne. Un individu peut être porteur du rétrovirus VIH et le transmettre, sans avoir pour autant développé le SIDA.

Bibliographie

- Agence du revenu du Canada (2003) Énoncé de politique. Activités politiques. CPS-022. (Date d'entrée en vigueur : 2 septembre 2003).
<http://www.cra-arc.gc.ca/tx/chrts/plcy/cps/cps-022-fra.html>
 6.2 Qu'est-ce qu'on entend par activités politiques?
http://www.cra-arc.gc.ca/tx/chrts/plcy/cps/cps-022-fra.html#P171_22066
 9. Quelle est la limite des dépenses que la Loi de l'impôt sur le revenu impose relativement aux activités politiques?
<http://www.cra-arc.gc.ca/tx/chrts/plcy/cps/cps-022-fra.html#9>
- Anonyme (2008) Avortement IVG : les risques 27 juin, http://www.avortementivg.com/pages/Avortement_IVG__les_risques-684517.html
- (Sources :
- Le traumatisme post-avortement, par le Docteur Florence Allard et Jean-Régis Fropro
 - Le livre noir de l'avortement en France, par le Collectif 30 ans ça suffit
- "Ces livres se fondent sur 112 publications scientifiques provenant de 43 revues médicales de haut niveau, de 1985 à 2002")
- APTED, Michael [directeur] (2006) La grâce du ciel (Amazing Grace). Alliance Atlantis Vivafilm Vidéo 116 min. .
http://www.samizdat.qc.ca/arts/cinema/grace_pg.htm
- AvortementAuCanada.ca (section Historique, consulté le 21 juillet 2009)
<http://avortementaucanada.ca>
- BAILLARGEON, Normand (2006) Plaidoyer pour l'athéisme (article initialement publié dans le numéro 7 de Cité Laïque) Mouvement laïque québécois
<http://www.mlq.qc.ca/cite-laique/numero-7/plaidoyer-pour-latheisme>
- BOIVIN, Raymond (s.d.) La contribution sociale des grands réveils. Samizdat
<http://www.samizdat.qc.ca/vc/theol/reveils.htm>
- BOUCHARD, Gérard et Taylor, Charles (2008) Fonder l'avenir. Le temps de la réconciliation. Rapport. Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Gouvernement du Québec 307 p.
- Coalition pour la Liberté en éducation (2008?). Des parents demandent que leurs droits soient respectés. (documentaire Vidéo)
<http://coalition-cle.org/>
- Coalition pour la Liberté en éducation (2008?). Gary Caldwell professeur émérite de l'Université Bishop's. (entrevue Vidéo)
<http://coalition-cle.org/>
- Fédération des commissions scolaires du Québec – FCSQ (Octobre 1997) Intervention de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Comité mixte spécial pour modifier l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 concernant le système scolaire au Québec. (Mémoire)
<http://www.fcsq.qc.ca/Publications/Memoires/1997/m971001.html>
- GOSELIN, Paul (2006) Fuite de l'Absolu. Volume I Samizdat 492 p.
- GOSELIN, Paul (2009) Fuite de l'Absolu. Volume II Samizdat 574 p.
- GOSELIN, Paul, (2008) Marginaliser les évangéliques au Québec (Lettre à l'Obudsman des services français de la SRC, co-signée par 7 personnes)
http://www.samizdat.qc.ca/vc/quest_soc/marginaliser_pg.htm
- Gouvernement du Québec (2009) Charte des droits et libertés de la personne. Lois refondues du Québec. Chap. C-12, Art. 41. Éducation religieuse et morale. Version du 27 juillet Éditeur officiel du Québec.
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_12/C12.HTM
- GREEN, Michael (1969/1981) L'Évangélisation dans l'Église primitive. Le développement de la mission chrétienne des origines au milieu du troisième siècle. (trad. de Evangelism in the Early Church, 1969) Éditions des Groupes missionnaires 431 p.
- LACHAPPELLE, Judith (2009) Pour une charte de la laïcité. Cyberpresse 22 mai La Presse
<http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/national/200905/22/01-858743-pour-une-charte-de-la-laicite.php>
- LAUZON, Valéry et Carrières Agate (2008) Près de moi. Manuel A. Éthique et culture religieuse. 1^{ère} année du 1^{er} cycle du primaire. Éditions CEC 91 p.
- LAUZON, Valéry et Carrières Agate (2008) Près de moi. Manuel B. Éthique et culture religieuse. 2^e année du 1^{er} cycle du primaire. Éditions CEC 89 p.
- LENOIR, Frédéric (2007) Le Christ philosophe. Plon Paris 306 p.
- LifeCanada / VieCanada (2002 ?) Historique de l'avortement au Canada. L'avortement légal au Canada. (Les chiffres de 105 000 avortements annuels au Canada correspondent aux données de Statistiques Canada pour l'année 2002, valeur arrondie au millier)
http://avortementaucanada.ca/Historique/L_avortement_legal_au_Canada.html
- MAROIS, Pauline (1997) Les travaux parlementaires. Déclarations ministérielles. Orientations en matière d'éducation morale et religieuse à l'école publique. 26 mars Journal des débats, 35^e législature, 2^e session Assemblée nationale Québec
<http://www.assnat.qc.ca/Archives-35leg2se/fra/Publications/debats/JOURNAL/CH/970326.htm#970326016>
- MIRABAIL, Michel (1981) Les 50 mots clefs de l'ésotérisme. Privat Toulouse 302 p.
- MILLER, Solveig et Sérode, Anne (2006). Le Yoga à l'école. Diffusé à l'émission Enjeux, le 21 mars 2006, Vidéo, Société Radio-Canada 13 min. 34 sec.
http://www.radio-canada.ca/audio-video/pop.shtml#urlMedia%3D/Medianet/CBFT/Enjeux200603212141.asx&promo%3DZAPmedia_Enjeux
- OUELLET, Fernand et al, Comité sur l'éducation au phénomène religieux (1998) L'enseignement culturel des religions. Principes directeurs et conditions d'implantation. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, Groupe de travail sur la place de la religion à l'école

(Étude no 1) 84 p.

OUIMET, François (1997) Les travaux parlementaires. Orientations en matière d'éducation morale et religieuse à l'école publique. Commentaires. 26 mars Journal des débats, 35^e législature, 2^e session Assemblée nationale Québec
<http://www.assnat.qc.ca/Archives-35leg2se/fra/Publications/debats/JOURNAL/CH/970326.htm#970326017>

Pour une école libre au Québec (2009) Troisième journée du procès de Loyola contre la ministre Michelle Courchesne. T émoignage de Georges Leroux, expert philosophe (mercredi 10 juin)
<http://pouruneecolelibre.blogspot.com/2009/06/troisieme-journee-du-proces-de-loyola.html>

PROULX, Jean-Pierre et al, Groupe de travail sur la place de la religion à l'école (1999) Laïcité et religions. Perspective nouvelle pour l'école québécoise. (Rapport) du (mieux connu par les médias sous le titre de " Rapport Proulx ") Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation 282 p.

Statistique Canada (2008) Statistiques sur les avortements provoqués - 2005 (No 82-223-X du catalogue). Mai
Ministre de l'Industrie 35 p.

VAN DER LEEUW, Gerardus (1970) La religion dans son essence et ses manifestations: Phénoménologie de la religion. (traduit de Phänomenologie der Religion par Jacques Marty 1970) Payot Paris 693 p.